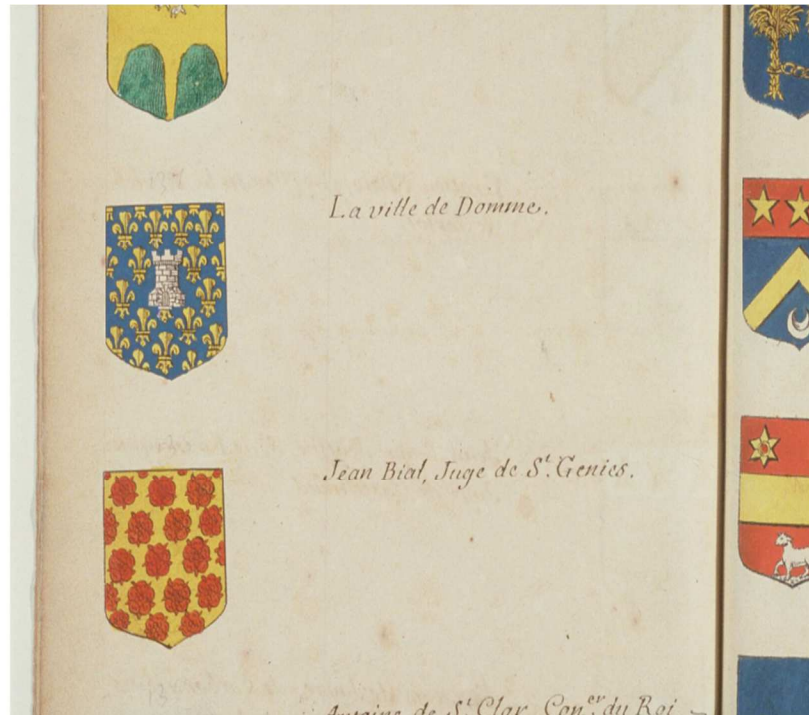


LA BASTIDE ROYALE FRANCAISE DE DOMME



Armorial d'Hozier

Bibliographie, pages 2 à 12 (Florence Boissérie et Jean Bernard Pasquet)

Histoire de Domme, pages 13 à 29

Annexes, pages 30 à 43 (Jean-Paul Coiffet, Christian Rémy)

Quiz « Bastide », pages 44 à 48 (Jean-Paul Valois)

Ce texte est né de notes de travail prises dans un premier temps lors des différentes réunions de chantier sur le Château du Roy et les Remparts, puis lors des sessions de la Commission histoire des Bastides d'Aquitaine. Ceci n'est pas un travail d'historien, bien que la partie Histoire de Domme a été relue par Anne Bécheau, mais juste une compilation de tous les documents en ma possession ou mis à disposition par Anne.

A un moment, il m'a été indispensable de « mettre de l'ordre », et j'ai plaisir à vous faire partager ce document, qui ne remplace pas les indispensables (Tarde, Gibert, Lascoux, Anne Bécheau, etc.). Pour la partie « moderne », Jocelyne Lagrange m'a donné des consièls.

Bonne lecture. Jean Bernard Pasquet



Liste des ouvrages établie par Florence Boisserie (en charge du bâti médiéval de la ville dans le cadre du projet collectif de recherche (2019-2022))

ABBÉ, Jean-Loup, BAUDREU, Dominique et BERTHE, Maurice, « Les villes neuves médiévales du sud-ouest de la France (XI-XIII siècles) », in MARTINEZ SOPENA, Pascual et URTEAGA, Mertxe (dir.), *Las villas nuevas medievales del suroeste europeo, Actas de las Jornadas Interregionales de Hondarribia (16-18 noviembre 2006)*, Boletín Arkeolan, Centro de Estudios e Investigaciones Historio-Arqueológicas, Irún, t. 14, 2006, p. 3-33.

ABBÉ, Jean-Loup, « The bastides & new towns of the southwest of France: recent research & new directions », texte de conférence non publiée donnée le 21-23 mai 2010 à Winchelsea (East Sussex, England, UK) dans le cadre du séminaire : "Revisiting New Towns of the Middle Ages: A Conference and Field-Seminar in the Ancient Town of Winchelsea in Memory of Professor M.W. Beresford", organisée par le Dr Keith Lilley (Queens's University, Belfast) and Winchelsea Archaeological Society.

ABBÉ J.-L., « The Bastides of Southwest France: a Reinvented Urbanism », *Buttevant. A medieval Anglo-French town in Ireland*, Cotter E. dir., Cork, 2013, p. 39-49.

BERTHAULT, F., BESCHI, A., FERULE, O., *La vallée du Lot : confluences en Lot-et-Garonne*, Bordeaux: Le Festin, Cahiers du Patrimoine 85, 2007.

BOEREFIJN, Wim, *The Foundation, Planning and Building of New Towns in the 13th and 14th Centuries in Europe, An Architectural-historical Research into Urban Form and its Creation*,

Universiteit van Amsterdam, 2010.

Centre d'études des bastides, *Bastides et autres villes neuves du Moyen Âge*, Vic-en-Bigorre : MSM, 1999.

Centre d'études des bastides, *Le livre blanc des bastides : les bastides à plan régulier*, Villefranche-de-

Rouergue : Centre d'étude des bastides villes neuves d'Europe du Moyen Âge, 2007. BU de lettres et sciences humaines Niveau 1 - Salle Nord (Murs H et I) 711.092 BAST

Revue du CEB : *Cahiers du CEB* (1992-2004, bisannuel BU lettres Poitiers cote 277187), *Infobastide* (76 numéros de 1985 à 2009 AD 33, cote BIB 6 I/L 2350), *La gazette des bastides* (1999-2007), *Un patrimoine, les bastides* (1987-?)

COMET, A., *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise à la fin du Moyen Âge (1250-1550) : transformations morphologiques et architecturales*, thèse de doctorat, université Toulouse 2 - Jean Jaurès, 2017.

COSTE, M., *Afin de planter des vignes : essai sur la floraison des bastides & autres petites villes médiévales du Bassin aquitain : XIIIe-XIVe siècles*. Université de Toulouse-Le Mirail, 2006.

CURSENTE Benoît, *Des maisons et des hommes, la Gascogne médiévale (XIe - XVe siècle)*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1998.

DESSALLES (L.). – *Histoire du Périgord*, tome 1, R. Delage et D. Joucla, éditeurs, Périgueux, 1885.

DESSALLES (L.). – *Histoire du Périgord*, tome 2, R. Delage et D. Joucla, éditeurs, Périgueux, 1888.

DRYJSKI, C. & D., *Les bastides dans le Sud-Ouest Aquitain. Etude pour la Direction de l'Architecture*. 1985. 5 vol. Introuvable

DRYJSKI (C. et D.), *Bastide de Monpazier. Plan de sauvegarde et de mise en valeur*. Rapport de présentation, Paris, 1994

DUBOURG, J., *Histoire des bastides d'Aquitaine*. Bordeaux. Ed. Sud-Ouest. 1991.

DUBOURG, J., *Bastides : villes neuves du Moyen Âge*, Bordeaux : Ed. Sud-Ouest, 2004.

FREOUR, P., *Bastides d'Aquitaine : Sauveterre-de-Guyenne*, Bordeaux : Éd. de la Licelière, 2005.



GARRIGOU GRANDCHAMP P., MARIN, A., SOUNY, D., *Saint-Emilion : une ville et son habitat médiéval, XIIe-XVe siècles*, Lyon : Lieux Dits Editions, Cahiers du Patrimoine 114, 2016. BU Michel Foucault espace recherche cot 728.3 SOU

GARRIGOU GRANDCHAMP P., " L'architecture domestique des bastides périgourdines aux XIIIe et XIVe siècles ", *CAF Périgord*, 1998 (Paris, SFA, 1999), p. 47-72.

GARRIGOU GRANDCHAMP (P.), *Inventaire des édifices domestiques romans et gothiques des XIIe, XIIIe et XIVe siècles dans le Périgord*. <https://societearcheologiquedumidi.fr/samf/grmaison/geomm/france/24/dordogn1.htm#Bibliographie>

GARRIGOU GRANDCHAMP, P., " L'habitat médiéval en bastides : Villefranche-du-Périgord ", in *Info Bastides*, n°44, 2000, p. 8-11.

HIGOUNET, C., " Les bastides du Périgord. Une révision ", in *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord*, Paris: CNRS, 1978, p.101-110

HIGOUNET, C., « La place dans les bastides médiévales ». In : REGUILLO, L. A., BASANA, A., CORREA, A., B. (dir.), « *Plazas* » et sociabilité en Europe et Amérique latine, colloque des 8 et 9 mai 1979. Paris : éd. de Boccard : 1982, p. 120-129. BDX Montaigne R. Etienne cote MA 122/PLA

HIGOUNET, C., « Centralité, petites villes et bastides dans l'Aquitaine médiévale ». In *Les petites villes du Moyen Age à nos jours. Hommage à Georges Dupeux*. Colloque international, Bordeaux, 25-26 oct. 1985. Paris, CNRS, 1987, p. 41-48

KALESKI Bernard. *Patrimoine de Domme : étude des abords des monuments historiques*. Ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports. 1985. Consultable au SRPI

LAVERGNE (G.). – « La monnaie royale de Domme », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 39, 1912, p. 482- 485.

LAURET, A., MALEBRANCHE, R. et SERAPHIN, G., *Bastides. Villes nouvelles du Moyen Age*, Toulouse : Milan, 1991. Magasins BU Michel Foucault A 697

Lavedan, Pierre & Hugueney, Jeanne, *L'Urbanisme au Moyen-Age*. Paris, 1974.

LAVIGNE, C., "L'apport de l'analyse des formes à l'histoire des bastides du Midi Aquitain". In *Info Bastide* n°42, 07-1999, p.13.

LEBLOND, H., « Recherches métrologiques sur des plans de bastides médiévales », *Histoire & Mesure*, 1987, Vol.2(3), p.55-87.

MAGES, S., *Domme : la bastide, le château*. Travail d'Etudes et de Recherches sous la direction de Philippe Araguas et Philippe Durand. Bordeaux, Université de Bordeaux III, 2001, 2 vol., 231 p.

MAUBOURGUET (J.). – *Le Périgord méridional : étude d'histoire politique et religieuse. Tome 1. Des origines à l'an 1370*, Éditions du Roc de Bourzac, 1988.

MAUBOURGUET (J.). – *Sarlat et le Périgord méridional. Tome II : 1370- 1453. Histoire politique et religieuse*, Éditions du Roc de Bourzac, 1989.

MARIN, A., *Tournon d'Agenais. Etude archéologique d'une maison rue de la Citadelle*, rapport, 2 volumes, mars 2002.

MARIN, A., *Tournon d'Agenais. Recherches sur les formes de l'habitat médiéval*, rapport, 2 volumes, juin 2003.

MARIN, A., *Lot-et-Garonne. Une maison du XIII^e siècle à Tournon-d'Agenais, rue de la Citadelle*. In: *Bulletin Monumental*, tome 160, n°3, année 2002. pp. 304-306.

MARIN, A., *Dordogne. Périgueux, Maison dite « des Dames de la Foi », 4-6 rue des Farges*. In: *Bulletin Monumental*, tome 161, n°3, année 2003. pp. 244-247.

PACAUD, S., *Les bastides du département des Landes*, Cressé : Ed des régionalismes, 2012.

PAGAZANI X., MARABOUT V., BECKER L. *La vallée de la Vézère en Périgord. La fabrique d'un paysage*. Bordeaux : Le Festin, 2017, 192 p.

PONS, J., *La bastide de Monpazier*, Document final de synthèse, SRA d'Aquitaine, 2 vol., 1997.

RÉMY (C.). – *Les rois de France en Limousin et Périgord de Philippe Auguste aux derniers Capétiens. Agents, manifestations et rythmes de l'implantation du pouvoir royal dans le nord-est de l'Aquitaine de 1200 à 1328*, thèse de doctorat nouveau régime (B. BARRIERE dir.), Université de Limoges, Centre de recherches historiques et archéologiques médiévales, 2000, 3 vol., 693 p.

SIMON, P., « Puymirol et la naissance des bastides en Agenais », *Revue de l'Agenais*, 2007, n°134-3, p. 449-468.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE, ASSASSIN, S., *Les bastides de l'Agenais : Caudecoste, Damazan, Donzac, Dunes, Lamontjoie, Laparade, Puymirol, Tournon d'Agenais, Valence d'Agen, Vianne, Villeneuve-sur-Lot*, Toulouse : Diagram éd., Coll. Les bastides du sud-ouest, 1994.

STEFANON, RENAUD 2005 : STEFANON, L., RENAUD, M., *Le Mont de Domme, bastide royale en Périgord*, Gavaudun, éd. Fragile, 2005.

TRABUT-CUSSAC, J.-P. *Bastides ou forteresses, les bastides de l'Aquitaine anglaise et les interventions de leurs fondateurs. Le Moyen Age*. 1954. p. 81-85.

Inventaire topographique du patrimoine bâti de Monpazier par le service d'inventaire d'Aquitaine (2011)

ZPPAUP Domme, 2006

VIGIE, J.-A., " Les bastides du Périgord ", *Bulletin de l'Académie des sciences, lettres et arts de Montpellier*, 1907, 2^e série, t. I. II.



Liste des ouvrages additionnels établie par Jean Bernard Pasquet (2023)

BÉCHEAU Anne, Cénac et Domme Histoire et Chroniques d'un terroir, Association Le Capiol octobre 2009.

BÉCHEAU Anne, Discovering Cénac and Domme along their highways and byways, Association Le Capiol traduction anglaise d'Emma Bentley.

BÉCHEAU Anne, Figures connues et inconnues de Cénac et Domme Association Le Capiol novembre 2017.

LASCOUX Jean-Baptiste, Document historiques sur la Ville de Domme avec des notes (Ed 1836), Hachette BNF Gallica 2015.

GIBERT Louis François, Familles et Terroirs de Domme et de Cénac sous l'ancien Régime, Editions du Roc de Bourzac 4^{ième} trimestre 1990.

SYNDICAT d'initiative de Domme, Chroniques du Pays Dommois 1894-1915, édité par le Syndicat d'initiative.

TARDE Jean, Chroniques (depuis les origines jusqu'aux premières années du 17^{ème} siècle, réimpression de l'édition de Paris de 1887, Laffitte Reprints Marseille 1981 - nombreuses entrées sur Domme et Domme Vieille.

VALOIS Jean Paul (ouvrage collectif), Dominer et défendre le territoire à l'époque des bastides – Bastides 64 et Cercle Historique de l'Arribière, octobre 2020, pages 2 à 14.

DESPONT Jean Jacques et GIBERT Louis François, Jacques de Maleville (1741-1824) rédacteur du Code civil, collection Périgord documents numéro 1, les éditions Les Livres de l'Ilot.

Documents éventuellement disponibles à la consultation à la Mairie de Domme ou à la bibliothèque

Délibérations des Conseils Municipaux

La mairie de Domme conserve dans l'immédiat tous les registres depuis les années 1880.

Cahier de doléances de la ville de Domme

Texte écrit par Jacques de Maleville, nous avons un exemplaire original daté de 1788 ou 1789, il a été relié et est dans le carton S des archives de la mairie.

Fonds Bouet / donné par Jean Gabriel Laval

Ces documents (dans deux gros cartons conservés à la mairie) sont manuscrits, extrêmement détaillés, ils reprennent probablement des informations anciennes, ou qu'il aurait lui-même trouvées. Peut-être y a-t-il aussi des notes historiques à consulter, l'écriture est très dense et assez difficile à comprendre. Cela vaudrait la peine de faire lire tous ces documents à une personne un peu « compétente » dans l'histoire de Domme, ce qui permettrait de faire le tri entre ce qui est « anecdotique » et ce qui est historiquement intéressant.

Le colonel Bouet a aussi été pendant de nombreuses années président du syndicat d'initiative de Domme, et il avait fait réaliser un plan relief de la vallée de la Dordogne autour de Domme.

Domme en Périgord/ histoire de la ville et du Château / Maurice Pugnères

Maurice Pugnères (1894-1940), professeur de dessin au collège Saint Joseph de Sarlat, se passionne pour l'histoire dommoise, il écrit une monographie, il participe au Syndicat d'initiative de Domme

Le livre est disponible à la bibliothèque de Domme

Livres de Georges Burgat-Degouy

Le livre de Georges Burgat reprend les informations des documents anciens ; il cite in extenso le cahier de doléances de J. de Maleville, il est le premier à citer les travaux du chanoine Tonnelier sur les graffiti de la porte des Tours. Son livre paraît en 1978. Les travaux de Tonnelier avaient eu lieu en 1970.

Brochure sur Jacques de Maleville

A la bibliothèque, une petite brochure avec les arbres généalogiques, des photos de tableaux appartenant probablement à la famille, et un historique de sa vie est disponible.

Le Canton de Domme à la fin du XIXe siècle par le Chanoine Hyppolyte Bruguière (1831-1922)

Page 98 à 135, portrait page 10, ce livre est imprimé à l'initiative de la société d'Art et d'histoire en Périgord Noir.

Œuvre monumentale de ce chanoine, 32 volumes racontent la vie de 550 paroisses du département, le titre est l'Ancien et le Nouveau Périgord. Il a puisé dans toutes les sources, elles sont toutes indiquées dans l'introduction (page 17 et 18), ceci est très intéressant pour les non spécialistes des archives.

Livre disponible à la bibliothèque de Domme

Maubourguet/ thèse de 1926 parution à Cahors

Parution d'un livre « histoire du Périgord »

Dans le premier tome, page 34, page 61 et page 202.

Templiers

Jusqu'à 1970, personne n'avait rattaché la présence des graffiti dans la Porte des Tours à celles de Templiers à Domme.

Thèse de Tonnelier, travail à Domme, estampage autour des années 1970, ceux-ci sont conservés par l'association des sites de Domme. Deux articles dans la revue Archéologia.

Etude commandée par la mairie de Domme avec l'aval de la DRAC en 2016. L'étude d'Atemporelle a regardé les écrits et les photos/ estampages conservés à l'Office de Tourisme/ d'après l'étude, d'abord dans les fonds à la bibliothèque nationale puis dans les autres fonds. Aucune trace de Templiers à Domme.

A la bibliothèque, un document de Monsieur Gourneaud Berart « les Templiers et les Hospitaliers en Périgord », publié en février 2002 (pas d'indication de publication).

Documents recherchés à la Bibliothèque Nationale à Paris par Mr Andrieu (dommois curieux) dans les années 1980

(Une copie est à la bibliothèque de Domme, une autre dans les archives de l'ASBDR).

Armorial / blason de Domme

Cartes de 1825

Les villes closes du Périgord

La vente faite au Roi de France en 1280

Deux hommages antérieurs à 1280

Mémoire pour servir à l'histoire de Domme, chronique manuscrite et retranscrite en 1809, remontant aux origines, évoque les principaux événements qui ont marqué l'histoire de Domme

Le trésor des Chartes (Montisdome 1348)

La Guerre avec les Anglais (1346, 1369, 1383)

Une lettre du roi Charles VII de 1435

Une lettre de François 1^{er} daté de 1527

Un mémoire du 18e siècle, relatif aux privilèges des Dommois

Textes relatifs au Château du Roy

A/ On retrouve plusieurs écrits dans les livres déjà cités plus haut, mais aucun écrit historiquement documenté n'a paru avant 2014/2015. L'ASBDR (Association de la sauvegarde de la bastide de Domme et de ses remparts) demande à ce moment-là une étude à Anne Bécheau (historienne ayant participé au PCR 2019-2022).

Une traduction de la Charte des Coutumes de Domme Vieille de 1357 est jointe.

B/ Rapport préalable demandée par la DRAC en 2016 établi par Dimitri Palumbas-Odile

C/ Fouilles de Hadès (opérateur archéologique /2015 à 2017) et Deux énormes documents sont édités et envoyés à la mairie en mars 2019.



Vue aérienne du
Château du Roy en
novembre 2021

D/ Rapport du
Géoradar en 2019

E/ Dans le dossier
Château du Roy à la
mairie, dossier
Oudin de 1996 sur
le travail sur la
porte basse du
Château

En parallèle,
chantiers
d'archéologie

programmée à l'initiative de la DRAC en mai/ juin 2019 et en août 2020. A la suite de la première réunion du PCR (projet collectif de recherche), Patrick Bouvart envoie un texte d'une dizaine de page sur les vues de la DRAC pour les trois prochaines années.

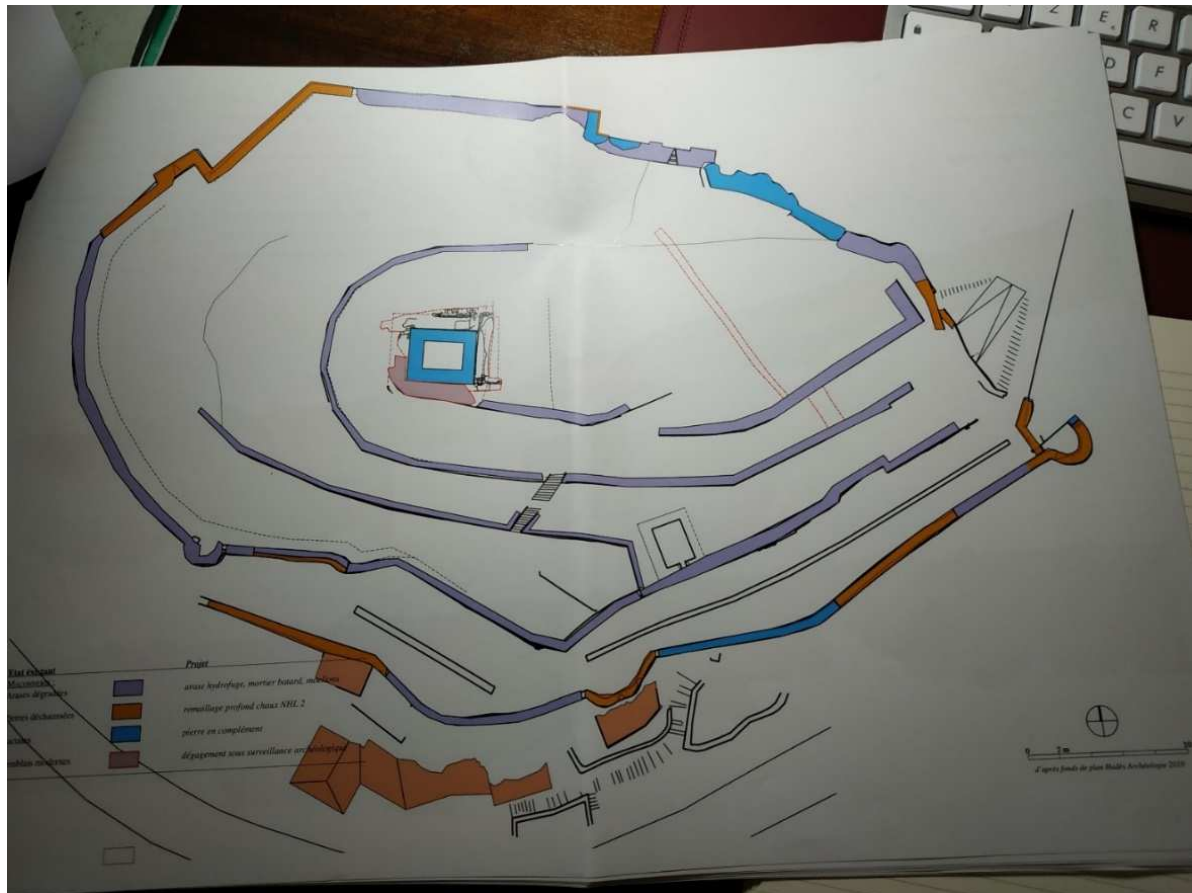
A la suite des fouilles et des sondages de 2019 à 2022, un rapport de fouilles pour chaque année est publié sous la responsabilité de P Bouvart

*2020 (pour l'année 2019 mise en ligne par la DRAC)

*2021 (pour l'année 2020)

*2022 (pour l'année 2021)

*2023 (pour l'année 2022)



Plan du château et des différentes enceintes, établi par le cabinet d'architecte Dodeman dans le cadre de la restauration et la sécurisation des remparts (2023 à 2024)

Textes relatifs aux Remparts

En 2000, lors d'un premier chantier sur le Château du Roy, Séverine Mage fait une étude sur les Remparts de Domme / document à la mairie.

Rapport Oudin (architecte) de 2019 pour le pré étude de la restauration d'une partie des Remparts/ dossier Mairie

Rapport Oudin (architecte) de 1998 qui détaille ce qui va être fait/ document mairie.

En 2000, Séverine Mage (INRAP) qui travaille sur le Château du Roy fait paraître un article dans le bulletin de la société d'Art et d'Histoire (numéro 82, page 90 à 98), description de la création de la Bastide, commentaires sur les portes et sur les remparts.

En parallèle, de nombreux écrits sont produits, le rapport de Christian Rémy (thèse présentée à Toulouse) fait autorité (page 31).

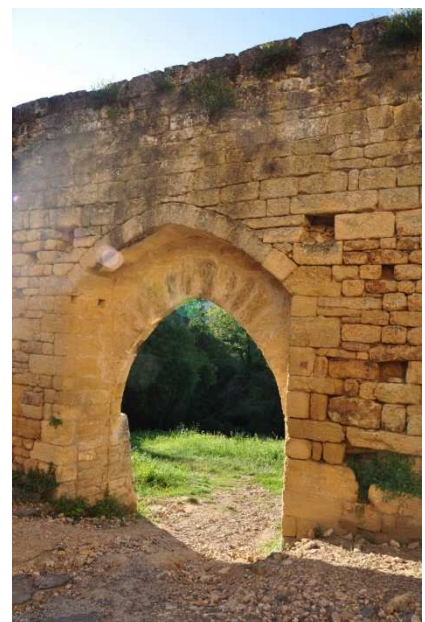
En octobre 2019, lors du Forum de la Fédération des Bastides à Domme, Gilbert Séraphin (architecte du Patrimoine) fait une présentation sur la Bastide et les trois portes des Remparts, aidé par le travail de Cyril Yovitchitch / texte disponible à la mairie et brochure éditée par la Fédération des Bastides Anne Bécheau fait aussi une présentation du Château du Roy. Jean Paul Valois et Pierre Simon interviennent aussi sur deux sujets liés aux Bastides.



Rénovation et restauration
du rempart au sud de la
Porte des Tours (premier
trimestre 2022)



Porte des Tours et
Porte de La Combe



Histoire de la ville de Domme

Avant 1280

En 848, incursion des Normands et des Vikings en Périgord jusqu'au 10^{ème} siècle.

1095 : Concile de Clermont qui annonce les Croisades

1099 : Première croisade et prise de Jérusalem

Rappel des rois en Angleterre, Ecosse, et Irlande

Aliénor d'Aquitaine née en 1122 et morte en 1204, se marie en 1152 avec Henri II Plantagenet, qui en 1154 devient roi d'Angleterre et qui par sa femme a le duché d'Aquitaine.

Après le règne désastreux de Jean sans Terre, qui perdit la Normandie, l'Anjou, le Maine et le Poitou, l'Angleterre fut dirigée par les rois Plantagenêt : tout d'abord Henri I puis Henri II (épouse Aliénor) puis :

- Henri III (1216-1272)
- Édouard I^{er} (1272-1307), qui met la main sur le pays de Galles et l'Écosse
- Édouard II (1307-1327)
- Édouard III (1327-1377), qui revendique la couronne de France face à Philippe VI à partir de 1337, entraînant la guerre de Cent Ans
- Richard II (1377-1399), qui est renversé et remplacé en 1399 par un cousin germain, le duc de Lancastre, devenu Henri IV d'Angleterre, fondateur de la maison de Lancastre.

1270 : Fin de la 8^{ème} croisade avec la mort de Saint Louis à Tunis

Rappel des rois du Royaume de France : rois Capétiens de 987 à 1328

* Philippe Auguste de 1180 à 1223

* Louis VIII de 1223 à 1226

* Louis IX de 1226 à 1270 (Saint Louis)

* Philippe III le Hardi de 1270 à 1285 (création de la Bastide de Domme)

* Philippe IV le Bel de 1285 à 1314 (épisode des Templiers)

* Louis X de 1314 à 1316

* Jean 1^{er} posthume 1316

* Philippe V Le Long de 1316 à 1322

Charles IV le Bel 1322 à 1328 (mort sans descendance)

1214 : Expédition de Simon de Monfort, destruction du Château de Domme : tour principale détruite au moment de la croisade contre les Cathares, le château étant tenu par un cathare, Bernard de Casnac, qui s'enfuit.

1229 : traité de Paris-Meaux : fin de la Croisade des Albigeois, et reddition définitive du comte de Toulouse en 1247.

1223 : mention de H. de Doma, bourgeois de Sarlat (archives de Pau).

1238 : Saint Louis achète la Couronne d'épines du Christ à Constantinople

1239 : 18 août, arrivée à Paris de la couronne et début de la construction de la Sainte Chapelle.

1258-1266 : demande de Guillaume de Gourdon au comte de Périgord de lui restituer le droit de gîte, le bladage et le vinage dans quatre paroisses de l'« honneur » du castrum de Domme (archives de Pau)

1262 : mention de Guillaume de Domme dans le testament de Guillaume Aymoin, chevalier de Belvès

1257 : Coutume de Domme (future Domme-vieille) négociée entre Guillaume de Gourdon, Guillaume Bonafos et les habitants du castrum.

1258 : traité de Paris qui rétablit pour Henri III Plantagenêt la suzeraineté sur la Guyenne et fiefs attenants (Limousin, Périgord) sous condition de l'hommage lige au roi de France.

1280 : L'abbé de Sarlat cède sa suzeraineté sur le Mont de Domme à Philippe III le Hardi.



Création de la Bastide

1281 : Achat par le roi du Mont de Domme à Guillaume de Domme 7 mars (annexe 1)

Domme est considérée comme une bastide Royale Française

1283 : Union à la couronne, privilèges, institution du consulat. Charte de franchise datée de 1283, détruite par les Anglais.

1283-1385 : installation de la bailie en rattachant de nombreuses paroisses (voir page 31, C Rémy)

La « Bastide de DOMME » fut administrée dès 1281, et ce jusqu'à la Révolution de 1789, par des consuls demeurant sous l'autorité du Roi. Siégeant en la « Maison des Consuls », aujourd'hui l'Hôtel de Ville, ils étaient au nombre de six à l'origine, quatre par la suite, le premier d'entre eux prenant le titre de Baron. Ces Consuls étaient « ...choisis catholiques, pris parmi les habitants... », et recevaient leur « Charge » tous les ans à la fête de la purification de la Vierge après avoir prêté serment devant le Sénéchal du Périgord le Bailli et le Peuple.

1287 : la prison pouvait déjà accueillir des prisonniers (Annexe 2, thèse Christian Rémy remaniée en 2006).

1290 (environ) : affectation probable aux habitants de Domme d'une partie de la plaine de Born, acquise par le roi, des Gourdon et des Bonafos. Etablissement d'un sceau royal.

1290 : première apparition dans les textes de la mention de la citadelle de Campréal.

1291 : accord sur les revenus de péage avec les habitants du castrum (page 31, C. Rémy)

1295 : hommage de Guillaume II de Domme au comte de Périgord.

1298 : Campréal attestée comme prison, supprimé après la guerre de Cent Ans, le roi ayant récupéré le château du Roy.

1301 (environ) : Mesures pour encourager (et contraindre) à habiter la ville. Assises sénéchales de Domme. Les remparts n'ont pas encore été commencés à être construits. Le Parlement condamne les Dommois à 4 000 livres d'amende.

1307 : Arrestation des Templiers en France.

1317 : Création du diocèse de Sarlat.

1320 : document mentionnant Guillaume Espus, « châtelain » du Mont de Domme

1324 : « Lettres du roi Charles Le Bel, présentées au lieutenant de Domme, de la partie du procureur du comte de Périgord, par lesquelles il est mandé au sénéchal de Périgord, ou à son lieutenant, de faire jouir le comte de Périgord des terres et seigneuries que le feu roi lui avoit donné dans le Quercy et le Toulousain, ainsi que de la connoissance des violences faites sur les chemins, ports d'armes, etc. »

Porte del Bos (du bois)



Les guerres anglaises

1337 : début de la guerre de 100 ans.

1347 : Prise de Domme par Henri de Lancastre, destruction des archives de la ville.

1348 : reprise de Domme, lettres patentes de Philippe VI, Domme peut avoir un Consulat. La charte initiale de 1283, disparue lors de la première prise de Domme par les anglais en 1346, fut confirmée par Philippe VI de Valois en 1348. Ce privilège est formalisé dans les lettres patentes du Duc d'Anjou, frère de Charles V, remises à Toulouse en 1369. Charte confirmée (AN registre 77 du Trésor des Chartes folio 132 pièce cotée 239). Consuls, consulat, pouvoir juridique, perception du cens, avantages plus importants que dans les autres bastides.

1348 (ou après), le droit de foire et de marchés est confirmé, mais le nombre annuel n'est pas indiqué.

1350 : union des paroisses Sainte-Catherine et Saint-Front à Sainte-Marie de Domme. Domme a environ 200 habitants, Cénac 130.

1353 : le roi nomme G. de Dôme capitaine de la ville de Domme.

1362 Serment de fidélité à Chandos représentant le roi d'Angleterre à Sarlat, conformément au traité de Brétigny de 1360. Domme est anglaise jusqu'en 1369. L'histoire nous dit au travers des chroniques du Chanoine Tarde, qu'au moins deux évêques ont habité Domme mais dans des demeures différentes. Le premier prélat, Johannes de Reveillon, qui fut le X^e évêque de Sarlat, séjourna en notre bastide pendant 26 ans de 1370 à 1396 en pleine guerre de Cent Ans (celle-ci dura de 1337 à 1453). Le

deuxième, Bertrand de Roffignac, XVII^e évêque de Sarlat, habita Domme de 1460 à 1485. Les chroniques de Tarde nous donnent cette évocation capitale : « La maison priorale que les évêques de Sarlat avaient à Domme fut brûlée en 1482, avec la plus grande part des titres de l'évêché, elle était size sur la place, vers le couchant d'été, de laquelle il ne reste rien qu'une belle et grande cave ». Ce qui laisse supposer que seule la demeure du prélat dans cette rue était celle qui avait les plus beaux sous-sols voûtés en plein cintre de pierre... Ainsi, l'évêque Bertrand de Roffignac pendant les trois années qu'il vécut à Domme après le sinistre, dut élire domicile à une autre adresse qui, probablement, a pu être identifiée par comparaison avec son écusson trouvé au-dessus d'une porte de grange située au cœur de la ville. Tarde écrit : « ...ses armes estoient d'or à un lion de gueule... ».

1369 : fin de l'occupation de Campréal ? Une phase d'occupation datée des XIV^e et XV^e siècles à partir du mobilier céramique pourrait correspondre à un réaménagement ou à une remise en défense de cet espace. Un double tournois de Philippe VI frappé dans les années 1337-1340 vient soutenir l'hypothèse chronologique de la guerre de Cent Ans (sièges de 1347-1348). s i l'on regarde les textes qui évoquent le *castro regio*, on peut se demander si nous sommes véritablement en présence de ce château qui servit de prison. Il semble que l'on ne trouve guère plus de trace de Campréal dans les sources après les années 1420.

Pour certains auteurs, Campréal aurait été délaissé, « démilitarisé » dès les années 1389.

1369 : Par consignation dans des lettres patentes du Duc d'Anjou, frère de Charles V, le 14 avril 1369 on accorde le privilège de battre monnaie, et qu'elle ait cours, créant ainsi un atelier monétaire dans ce lieu appelé « Lo Mounedo ». Cette maison du « batteur de monnaie » comportait un étage où la frappe était réalisée, et un porche ou une cornière, espace ouvert directement sur l'extérieur, où les ouvriers et les maîtres manœuvres venaient percevoir leur salaire hebdomadaire. Cette profusion de monnaie inspira Archambaud IV Comte du Périgord, qui en 1384, s'empara par la terreur de tout l'argent qui s'y trouvait, en blessant gravement tous les ouvriers présents. Quatre années plus tard, la fausse monnaie faisait son apparition dans la bastide. Ayant appris les faits, Charles VI en 1388 intervint dans une ordonnance au sénéchal de Saintonge de retirer les pièces falsifiées et de punir les fraudeurs



Maison
supposée du
batteur de
monnaie, pas
de preuves
historiques.

Restauration
de la façade
entre 1940 et
1942 par Albert
Polart (peintre
et architecte)

1376 : fondation du couvent des Augustins par Gilbert de Domme.

1385 : une épidémie de peste frappe la ville.

1388 : les Anglais prennent le Château de Domme-vieille puis le quittent moyennant finances.

1388 : Gilbert de Domme vend les Châteaux de Domme-vieille à Pons de Beynac.

1392 : les Anglais tiennent ville et château pendant 43 jours.

1406 : les Anglais reprennent la ville de Domme.

1410 : Pons de Beynac confie les châteaux de Domme-vieille au sénéchal de Périgord représenté par Guillaume de Plapech.

1413 : union de la paroisse de Caudon à Sainte Marie de Domme.

1422 : Bertrand d'Abzac livre la ville aux Anglais. Il est en possession du Château de Domme -vieille.

1431 : Henri VI Plantagenêt est nommé roi de France sous le nom de Henri II.

1437 ou 1438 : reprise de Domme par Jean de Carbonnières ; Bertrand d'Abzac est décapité à Limoges. La châtelainie est confisquée au profit du roi, le Château prend alors le nom de Château du Roy.

1438 : donation au comte de Périgord de la charge de capitaine du château de Domme et transcription d'après le Fonds Périgord, t. 9).

1451 : « Lettres du roi Charles VII par lesquelles il mande aux sénéchaux d'Agenois et de Quercy et au châtelain du Mont de Domme de contraindre les habitants desdites 97 sénéchaussées au paiement de 1 000 réaux imposés sur eux pour les payer à Maurigon de Bideren, qui occupait la place de Biron et tenait le parti des Anglais pour la remettre comme il fit en l'obéissance de sa majesté. Du 6 novembre 1451 ».

1453 : fin de la guerre de Cent Ans avec la victoire des français à Castillon la Bataille.

1495 : Charles VIII instaure des foires trimestrielles. **Annexe III**

Faisant contre mauvaise fortune bon cœur les Dommois obéirent...cherchant un mieux vivre, envers et contre tout, en imaginant que foires et marchés pourraient bien être une solution d'amélioration de leur triste sort. N'ayant aucun droit d'organisation pour ce type de manifestation, tout en pleurant misère, ils s'adressent tout simplement au Roi de France. Leur audace et leur ténacité eurent gain de cause auprès du fils de Louis XI, Charles VIII, qui déclara en mars 1495 : « Nous Charles...faisons savoir avoir reçu humble supplication de nos chers et bien aimés manants et habitants de nostre ville du Mont de Dome...parquoy est bien temps d'icelle ville entretenir et faire peupler...establi et ordonner ung marché de chaque sepmaine et quatre foires l'an...la première le neufvieme jour de novembre, la seconde le dix-septième jour de janvier, la troisième le premier jeudy de Caresme, et la quarte le troisième jour de juing, et le dit marché le vendredi de chascune sepmaine de l'an... » « Donné à Amboise au mois de mars, l'an de grâce M CCCC L XXXX V (1495) et de nostre reigne le treizième. »

Cet espace chargé d'histoire pourrait se situer dans la partie moyenne de la bastide de Domme sur l'axe nord sud. On retrouve pour celui-ci l'appellation place l'Endrevie (l'Endrevià) dont l'origine serait le domaine d'Andriu qui aurait donné son nom avant la construction de la cité. Il est à préciser que le suffixe « ie » est issu d'un suffixe occitan « ià » signifiant « domaine de », comme le suffixe latin « ac ». Si l'on considère la superficie totale de cette Place, on peut imaginer qu'elle pouvait être divisée en

trois zones distinctes organisées selon leurs usages. Une première située à la partie inférieure, côté sud, où se tenaient les activités commerciales, « lou Mercadol ». Probablement une halle s'élevait pour abriter les marchands des intempéries.

Les guerres de religion

1562 : début des guerres de religion en 1562, le 1er mars, les protestants de Wassy en Champagne sont massacrés par les troupes de François de Guise.

1572 : 23 au 24 août nuit de la Saint Barthélémy.

1572 : tentatives de Geoffroy de Vivans pour reprendre Domme en dressant des échelles à la porte del Bos. Nombreuses escarmouches dans la plaine et interventions de la garnison de Domme.

1572 : les protestants achètent un terrain privé pour en faire un cimetière pour leurs morts, endroit à déterminer.

1575 : nouvelle tentative de G. de Vivans

1588 : Geoffroy de Vivans réussit à pénétrer dans la place après l'escalade du front nord par le rocher (la crozo tencho) (Lascoux 1836). Il fait de grands travaux en 1589 et fait raser l'église paroissiale et le couvent des Augustins et utiliser leurs pierres pour construire une muraille flanquée débutant au-dessus de la Porte des Tours jusqu'au précipice du rocher après le cimetière. Il fait également fortifier le château du roi et couvrir la Tour Brune, dans ce même château. **ANNEXE IV**

1592 : Il cède la place à Thémines, ami de Henri IV ; rétablissement du rite catholique. **ANNEXE V**

1593 : 25 juillet Henri IV est sacré Roi à Reims.

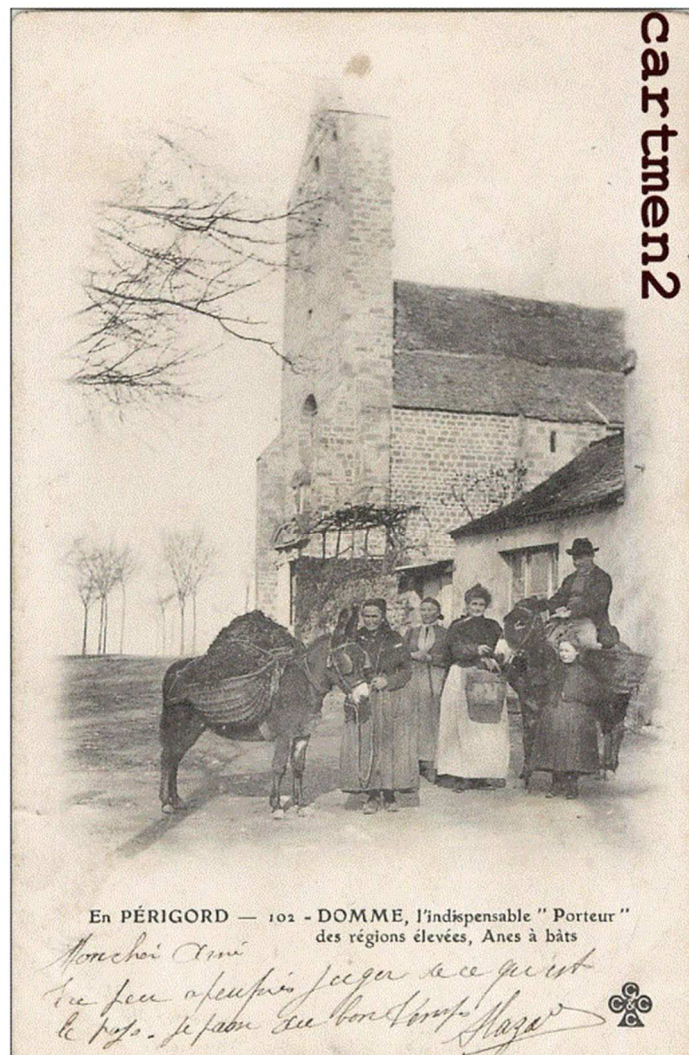
1593 : nomination de Du Cluzel par Henri de Navarre au poste de gouverneur de la cité et du château de Domme.

1595 : révolte des Tard-Avisés ou Croquants.

1595 : 18 septembre, levée de l'excommunication d'Henri IV.

1597 : rachat de Domme par Pons de Lauzerte (acte notarial chez le notaire à Villeneuve de Milhac).

1598 : fin des guerres de Religion en France avec l'Edit de Nantes le 30 avril.



Reconstructions, calamités, redressement

1605 : conspiration de Bouillon (Rignac, Cugnac, Fondaumier...), lettres d'abolition en 1606.

1617 : reconstruction du couvent des Augustins.

1618 : fondation du Collège.

1622 : reconstruction de l'église paroissiale.

1630 à 1631 : peste à Domme.

1635 à 1650 : aliénations rentes foncières et de droits par les consuls.

1639 : la ville de Domme, voulant faire vérifier ses droits et privilèges accordés par le Roi, se voit obligée d'emprunter une grosse somme à deux marchands de Limoges pour cette vérification. Domme, incapable de s'acquitter de sa dette en 1640 est condamnée par le prévôt de Paris : le juge châtelain de Domme Guillaume Taillefer est arrêté et emprisonné. La Jurade de Domme s'empresse d'emprunter de nouveau pour le faire libérer. Puis le Roi lève un impôt spécial que Domme ne peut payer, elle n'a d'autres solutions pour rembourser ses dettes que d'adjuger en 1648 aux meilleurs acheteurs des terres et bories dont elle est propriétaire.

1660 : « grand » tremblement de terre en Dordogne et toute la Guyenne.

1685 : révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV.

1730 à 1732 : procès contre l'évêque de Sarlat revendiquant certaines suzerainetés.

1741 : naissance à Domme de Jacques de Maleville, rédacteur de l'avant-projet du Code Civil.

1743 à 1747 : début de travaux de voirie à Domme et Cénac.

1750 : renaissance de la paroisse de Turnac/Caudon.



1764 : Dans l'arrêt du conseil de la ville de Domme, de 1764, on retrouve tout l'historique de la ville (arrêt suite au procès entre Domme et l'évêque de Sarlat)

1772 à 1773 : procès contre les Jurats de Bordeaux qui mettaient des entraves au commerce de vin de Domme.

1775 à 1777 : rachat par les consuls de rentes foncières et de droits aliénés au siècle précédent.

1786 : la Barre est aménagée en promenade publique et le cimetière déménagé à l'endroit où il se trouve actuellement (à l'est de la bastide), au-dessus de Roc Beral.

1787 : ouverture officielle du nouvel hôpital grâce aux dons du curé Guillaume Maleville, transfert du cimetière, aménagement de l'esplanade de la Barre. (ANNEXE VI). Guillaume de Maleville résigne sa paroisse et s'installe au Touron.

1789 : Domme a environ 2 500 habitants, Cénac 1 200. Autre personnalité importante pendant cette période trouble : Jean-Guillaume Taillefer. L'empreinte du nom de Taillefer fait corps avec les vieilles

pierres de notre cité, car Domme a eu ses Taillefer. Sous le règne de Louis XV, naît le 1er juillet 1764 Jean Guillaume en les murs de notre bastide. Devenu médecin à Domme, il se lance dans la politique et devient administrateur du district de Sarlat. Il représentera Domme dans la soutenance des cahiers de doléances, favorables aux réformes, rédigés par Jacques de Maleville. La Révolution le voit élu député de la Dordogne en 1791. La fuite de Varennes de Louis XVI motivera son vote en faveur de la condamnation à mort du Roi. En septembre 1793, il est parlementaire en mission en Dordogne, et, aussi dans le Lot au mois d'octobre. Sa carrière politique s'arrête en 1816 pendant la « Seconde Restauration ».

1790 : au couvent des Augustins, inventaire du mobilier le 18 juin. Le couvent est vide le 1er octobre (SHAP 1912 page 492).

1796 : la date de construction du moulin à vent n'est pas connue, mais on sait qu'il appartenait en 1796 au citoyen Mazet. Une pétition demanda la démolition d'une partie des remparts qui faisaient obstruction « au vent nécessaire au moulin à moudre le blé ». La proposition est acceptée par les autorités et le 1er janvier 1797 les pierres provenant de la démolition sont adjudgées pour 25 livres au même citoyen Mazet.



Site du fossé de Campréal (escarpe et contre-escarpe) et moulin construit au 17^{ème} siècle

1808 : début de la construction du Château de Caudon par Jacques de Maleville pour être sa demeure permanente.

1809 : un historien, M. de la Roche Aymon, fait tout l'historique de la ville de Domme (mémoire, voir page 9).

1824 : décès à Domme de Jacques de Maleville.

1830-1831 : période de grands troubles à cause de la nomination des membres de la Garde Nationale, avec la personnalité de Vielmon avocat, qui représentait un risque majeur pour les bourgeois de Domme.

1835 : on note la présence de trois médecins et de deux sage-femmes, il y a aussi deux cafés.

1839 : création de la confrérie du Saint-Scapulaire.

1843 : création de la confrérie du Très-Saint-Sacrement, composée uniquement de femmes.

1844 : construction du pont en pierre au-dessus de la Dordogne au port de Domme.

1859 : création de la société Chassaing Peyrot pour l'extraction de la pierre meulière sur la plaine de Bort.

1859 : la société Mathieu et Salvat demande une autorisation d'exploitation du ciment hydraulique sur le chemin de Domme à Cénac. L'usine des Gravilloux aurait été ouverte en 1850.

1861 : le couvent des Augustins est vendu au curé de Domme

1868 (9 novembre) à 1870 : Eugène Le Roy, percepteur à Domme, habite près de la place de la Rode. Il écrira plus tard « La belle coutelière », dont l'action se situe dans le village.

1865 : arrivée du phylloxéra en France, attesté à Domme et Cénac en 1882.

1873 : premier classement le 2 juillet au titre des Monuments Historiques : les Remparts, suivront ensuite les dates du 22 janvier 1910 et 5 janvier 1943 pour un classement complet.

1883 : réparation du fronton de l'église.

1884 : 15 octobre, création de la Société de Secours Mutuel. **ANNEXE VII**

1900 : l'eau de la source de la Cannelle sur le plateau de Bord est amenée à Domme par canalisation.

1901 : création de la Société des ciments de Domme en 1901.

1902 : création de la société des Vétérans. **ANNEXE VIII**

1904/1905 : période de grand « troubles » avec la promulgation de la loi régissant les relations entre l'Eglise et l'Etat. Le crucifix qui était sur la place de la Rode est déplacé et installé dans le jardin du Presbytère (actuelle rue du Vieux Moulin).

1904 : 13 janvier, La Rumeur. **ANNEXE IX**

1910 : Création de la Société des Tramways de la Dordogne, la ligne Villefranche-du-Périgord - Sarlat est créée, une déviation par Domme est envisagée, et décrétée d'utilité publique le 28 février 1907. Cette déviation ne sera jamais faite. Le 12 août 1912, la ligne est inaugurée. Mais en 1922, elle est définitivement arrêtée.

1912 : en août, découverte de la grotte avec concrétions.

Deux amis, l'un Marcel LHERMINE, l'autre André ARMAGNAC, mon père alors âgé de 27 ans, découvrirent les grottes sous le village en atteignant l'entrée avec l'aide de cordes. Détail non cité par les journaux de l'époque, ils furent aidés par René SEMBELY, leur neveu, plus mince qu'eux pour atteindre des recoins trop difficiles d'accès. Cela fit beaucoup de bruit cet été-là et cet exploit fut largement diffusé dans les journaux, en particulier sur l'Union Sarladaise du 29 juillet 1912, ainsi que

sur le *Courrier du Centre* à la même date. La *Petite Gironde* relata cette découverte dite "merveilleuse" dans son numéro du 10 avril 1913.

1913 : passage du président Poincaré à Domme et inauguration le même jour de la balustrade de la Barre et du buste de Jacques de Maleville.

1914 : le 2 avril, conseil de révision à Domme ! **ANNEXE X**

1917/1918 : passage à Domme des équipes photographiques du musée d'Albert Kahn, équipes qui parcourent la France pour relever les sites d'intérêt, les personnages typiques, les enseignes commerciales. Une dizaine de clichés existent dans les collections.

1919 : l'aviation débute et Galmot rêve de créer sur la Plaine de Bort un aérodrome, le rêve se réalisera dans les années 1950. **Annexe XI**

1922 : érection le 20 août 1922 du Monument aux morts place de la Rode ; la plaque porte le nom des 54 disparus de ce conflit.

1933 : phase finale d'électrification du village.

1937 : Félibrée à Domme le 8 août, organisée par les familles « aristocrates » de la région, l'école laïque n'est pas conviée, les instituteurs quittent la ville ce jour-là.

1937 : Robert Doisneau, le grand photographe français passe une après-midi à Domme, il photographie le lavoir autour duquel s'active une petite dizaine de Dommoises ; il photographie aussi le tambour major ; deux photos dans la Grand Rue et une devant le presbytère.



1938 : Paul Reclus installe dans le Moulin un « musée d'archéologie » dont les pièces resteront jusqu'à leur transfert Place de la Halle, ancienne maison Garrigou.

1940-1942 : la présence à Domme de M. Albert Polart, architecte et ami d'une famille réfugiée à Domme, permet de voir la façade de la « maison du Batteur de Monnaie » totalement restaurée, et une partie « reconstruite » à la manière du 14^e siècle. Il en est de même pour la fenêtre à meneaux du coin de la grand Rue et de la rue Geoffroy de Vivans.

1942- 1943 : passage à Domme d'André Malraux, venu voir son neveu né à l'hôpital de Domme ; sa femme est aussi présente et a assisté à l'accouchement (détail indiqué sur l'acte de naissance).

1944 : du 26 au 28 juin, passage de la division Das Wilde, de nombreux résistants sont fusillés, les Allemands font sauter l'hôtel Durand et brûlent deux maisons à la Rivière de Domme.

1951 : création de l'aérodrome sur la Plaine de Bord. **ANNEXE X**

1954-1955 : ouverture de la grotte au public place de la Halle.



1967 : premier séjour de l'écrivain François Augiéras à l'hospice de Domme pendant quelques mois.

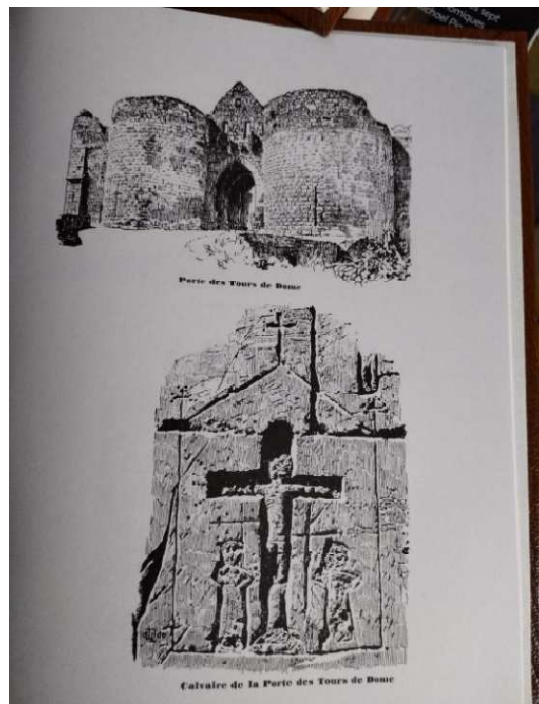
1969 : deuxième séjour d'Augiéras, toujours à l'hospice ; il y reste environ neuf mois. Début de l'écriture de « Domme ou l'essai d'Occupation ».

1971 : décès de François Augiéras le 13 décembre ; il est enterré au cimetière de Domme quelques jours plus tard. Quelques amis dont Paul Placet assistent à la cérémonie

1972 : parution dans la revue Archéologia de deux articles concluant à la présence de prisonniers templiers à l'intérieur de la Porte des Tours en 1307-1310 (article du chanoine Tonnelier)

1993 : création de l'ASBDR, Association pour la sauvegarde de la bastide de Domme et de ses Remparts. Le premier président est le général Fageolles.

1995 : la Mairie achète le château du Roy aux ayants-droits du Général Cheyrou, propriétaire du Château du Roy.







2008 : début du déboisement et débroussaillage au Château du Roy.

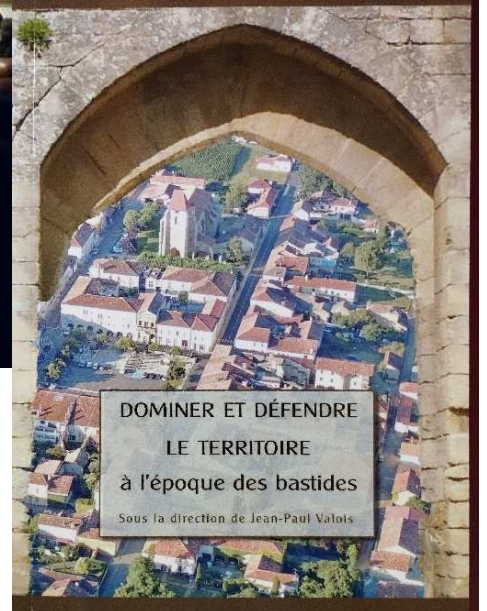
2011 à 2017 : travaux de réaménagement de la rue de la porte de la Combe, de la Grand-rue, de la rue Eugène Le Roy.



2016 : début des sondages et des fouilles au Château du Roy puis à Campréal en 2020, coopération de la mairie, de la DRAC Aquitaine et de l'ASBDR.



2019 : Octobre
Forum des Bastides



Fouilles 2022, du 30 mai au 17 juin, à Campréal et du 20 juin au 8 juillet sur la terrasse du donjon du Château du Roy, soit six semaines.

Fouilles sur la terrasse sommitale du Château et recherche des fondations de la Tour Brune

(Crédit photo : Jean Luc Peluchon, archéologue responsable du chantier)

activité de forge à proximité. Les fragments de céramique appartiennent en majorité à de la vaisselle de table, ce qui confirme le caractère aristocratique de l'occupation du secteur.



Fouilles 2022 à Campréal à la recherche de murs dans le talus nord surplombant la Dordogne.

ANNEXES

7 mars 1281 (ANNEXE I, bulletin municipal de Domme-Jean Paul Coiffet)

Dominant « Domme vieille » et ses constructions au sud-ouest, et « Domme basse » formée de maisons situées en bordure de Dordogne, le Port. L'histoire du pays à cette époque est liée intimement à la mouvance des hérétiques cathares dont les châteaux sont sous la férule des seigneurs albigeois. En 1209 le Pape Innocent III lança sa croisade contre ces hérétiques, qui depuis le Midi avaient conquis la Guyenne, le Périgord et le Quercy. Les albigeois abandonnèrent les places fortes qu'ils occupaient devant l'avancée des chefs mandatés, dont Simon de Monfort l'un des plus terribles. Ce dernier trouva Domme sans ses défenseurs et fit démolir la tour de son château. Dans sa lancée, il s'empara de Monfort, de Castelnaud, et de Beynac. Cette croisade des albigeois, qui dura de 1209 à 1229, profita au royaume de France par les nombreuses annexions au domaine royal avec notamment le Languedoc, et sur le plan religieux l'élimination du catharisme et surtout la création de « l'Inquisition Médiévale ». Ainsi, quelques années plus tard, notre site de Domme, frontière naturelle entre le Quercy et l'Agenais, allait attirer l'attention du Roi Philippe III Le Hardy pour y établir une place forte « pour mettre le pays à couvert contre les Anglais ». Depuis 1259 par la politique d'abandon de Louis IX au profit du Duc de Guyenne affilié à l'Angleterre, puis le traité d'Amiens en 1279 abandonnant l'Agenais et les bastides bâties aux confins du Périgord à Edouard I^{er}, il devenait essentiel de créer une barrière en résistance organisée sur la Dordogne. Auparavant il est intéressant selon l'histoire de distinguer « Domme vieille » du « Mont de Dôme ». En effet, si la châtellenie (Seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain) relevait entièrement de l'Abbaye de Sarlat, la convention passée en 1257 entre Guillaume de Gourdon, Seigneur de Domme, et les habitants de Domme, sur leurs « usages et immunités », excluait le château construit sur Domme vieille. En août 1280 il se fit deux contrats dont l'Évêque de Sarlat en tira de grandes « Inductions ». -L'un est une vente faite au Roi Philippe III par Guillaume de Gourdon Seigneur de Domme de tout ce qu'il y avait sur le Mont de Dôme suivant « les confrontations marquées dans le contrat, les péages, les ports, les eaux, les bois & autres choses qu'il y avait hors ces confrontations ». -L'autre, ratifié par le Roi à Paris est un échange fait entre le Sénéchal du Périgord au nom du Roi et l'Abbé Robert de Saint Michel du monastère de Sarlat, par lequel toute la châtellenie du Mont de Dôme reviendra au Roi contre la châtellenie de Beynac. Ce jour-là, vendredi 07 mars 1281, après le premier dimanche du Carême, la véritable histoire de Domme commence par l'achat, au nom du Roi Philippe III Le Hardy, du « mont de Dôme ». C'est Simon de Melun Sénéchal du Périgord qui signa l'acte authentique moyennant un prix de « 500 livres tournois » en présence de Raymond de Cornil, Évêque de Cahors. La Bastide allait pouvoir être construite sous les directives du Grand Sénéchal de Normandie qui en établit les plans, et devenir une des positions clef essentielle pour le Périgord

Création de la bastide (Annexe II) Christian REMY, version remaniée de la thèse (2006), inédit, extrait. *Correspond au chapitre de la thèse de 2000,

La bastide du Mont-de-Domme (1280-1281).

La bastide du Mont-de-Domme fut, en effet, un projet ambitieux, en grande partie mené à son terme, malgré quelques difficultés .

Une base administrative. La création de cette bastide répondait à plusieurs impératifs. Située aux limites des diocèses de Périgueux et de Cahors, la ville neuve se trouvait aussi à mi-chemin entre ces deux cités. Un pont devait d'ailleurs y être bâti. Etablie sur une table rocheuse dominant le cours de la Dordogne, elle disposait d'un vaste espace à allotir et pouvait surveiller la navigation fluviale. Les consuls eurent en charge le développement d'un port. Enfin, dotée d'une enceinte, de portes fortifiées et d'une citadelle, cette bastide devait combler le manque de locaux dont avaient souffert les sénéchaux jusqu'alors. Le Mont-de-Domme allait devenir la principale base administrative, militaire et emblématique du pouvoir royal dans la circonscription.

Les modalités de fondation sont connues. En août 1280, le sénéchal Simon de Melun procédait à un échange de juridiction avec l'abbé de Sarlat : celui-ci lui cédait l'hommage de Domme contre la cession de l'hommage de Beynac. Les terrains étaient alors possédés par plusieurs co-seigneurs établis dans le castrum de Domme (bientôt appelé Domme-Vieille) : Amalvin de Bonafos, Bertrand et Gaillard de Gourdon, Guillaume de Domme. C'est de ce dernier que le sénéchal royal acquit, quelques mois plus tard, une assiette de terres suffisante pour y établir une ville neuve. L'acte de vente, daté du 7 mars 1281, comprenait le village, la tour et la justice du mont de Domme, jouxtant « la tranchée qui est près du château d'Amalvin de Bonafos et de Bertrand de Gourdon » jusqu'à la Dordogne, puis la rivière de la Font Girau et le bois qui précédait la forêt de Born. La transaction coûta 500 £ de petits tournois au Capétien et — ce n'était un secret pour personne — stipulait que le but était de « faire bastide en ce mont pour le roi de France ». Le vendeur retenait toutefois le péage, le port et quelques droits, et obtenait deux parcelles dans la future bastide pour y bâtir à sa guise.

La charte de coutumes n'est connue que par une confirmation de 1348 mais peut-être correspond-elle aux privilèges donnés par les lettres de juin 1283 ? Ces derniers prévoyaient l'élection de six consuls le jour de la Saint-Michel, le droit de franc fief et noble, le droit de four et de moulin pour les habitants, l'exemption de péage, de taille et du paiement du commun de la paix. On prétend que le sénéchal y installa une batterie de frappe de monnaie noire pour payer les ouvriers.

Deux ans plus tard, Philippe III organisa le ressort de la bastide — c'est-à-dire de la bailie — en lui rattachant les paroisses de Domme-Vieille, Groléjac, Aillac, Montfort, Vitrac, La Roque-deGageac, Castelnaud, Berbiguières, Siorac, Campagnac, Bouzic, Florimont, Gaumier, Saint-Martial et Nabirat. Il y installa une cour royale de justice avec un baile et un sceau de juridiction gracieuse. La nouvelle bastide fut opérationnelle assez rapidement car, dès 1286, le comte de Périgord y faisait assigner les consuls de la bastide ducale de Beauregard. En 1287, les prisons pouvaient accueillir leurs premiers pensionnaires et la première trace de validation d'acte par le sceau royal du Mont-de-Domme l'est de l'année suivante 11. En 1291 enfin, les consuls durent convenir d'un accord sur les revenus du péage avec les habitants du castrum de Domme : la moitié fut attribuée par sentence aux consuls de la bastide, l'autre moitié revenant aux « consuls » (sic) de Domme-Vieille, à Bernard et Gaillard de Gourdon et à Amalvin de Bonafos, coseigneurs du castrum

En 1294, la bastide comportait une sorte d'arsenal, car le compte de la sénéchaussée de Saintonge signale un transport d'écus, de carreaux et d'arbalètes en provenance de Doma pour alimenter l'armée royale en Gascogne. Elle joua d'ailleurs durablement ce rôle de base logistique. En 1348, l'exécuteur du sceau royal était également châtelain, gardien de la tour et de la prison. Cette prison était manifestement la seule dont disposait l'administration dans la partie septentrionale de la sénéchaussée. Le sénéchal y résidait et le château royal — attesté dès 1298 — édifié entre la ville neuve et le vieux castrum de Domme-Vieille comprenait une aula à même d'accueillir un auditoire nombreux. Un très grand nombre de lettres expédiées par les sénéchaux du Périgord l'ont été depuis le Mont-de-Domme.

Une architecture emblématique du pouvoir royal. Un ambitieux programme de fortification fut entrepris lors de la fondation de la bastide. Elle devait être une vitrine du pouvoir royal dans la sénéchaussée. Pourtant, il semble que seule la porte dite « des Tours » ait été réalisée directement par un maître d'œuvre du roi. L'ouvrage est de qualité et doit être mis en relation avec les autres chantiers royaux du Midi : Aigues-Mortes, Villeneuve-lès-Avignon ou Carcassonne. Il s'agit d'une imposante porterie formée d'un sas à défenses multiples — assommoirs, herses, vantaux, archères latérales — et encadrée par deux puissantes tours en pierres à bosse. La tour nord est un peu plus volumineuse que celle du sud. Cette dernière possédait une citerne souterraine. Toutes deux devaient comporter deux niveaux. Seul le premier est aujourd'hui conservé et l'on observe une reprise des maçonneries à hauteur de l'étage, qui atteste une réfection générale des couronnements durant les guerres de Cent ans et de Religion. L'étage prévu à l'origine a-t-il jamais été achevé ?

Les deux tours comprennent une salle basse desservie de plain-pied par une porte percée à l'ouest. Celle de la tour nord était défendue par une herse et un assommoir. La pièce semi-circulaire est voûtée d'ogives retombant sur de gros culots sculptés. La modénature de ces supports de nervures est aujourd'hui quelque peu altérée par les intempéries. On distingue cependant des personnages — un berger tondant un mouton (?), un fou ou un chérubin (?) entre deux individus se tenant le ventre, un moine grimaçant — et des animaux — un lion face à une chauve-souris — dans des compositions proches de celles des forteresses royales méridionales. On note des similitudes particulièrement frappantes avec la sculpture — et la conception d'ensemble, d'ailleurs — de la porte de la Reine à Aigues-Mortes. La pièce possédait une cheminée, un éclairage par un jour haut à embrasure plongeante, une latrine reléguée au fond d'un couloir ménagé dans l'épaisseur de la courtine adjacente. Une vis permettait de gagner la salle supérieure. Plusieurs niches permettaient la desserte d'archères à allège plongeante et à étrier. Les coussièges possédaient le typique banc arrondi à listel que l'on retrouve à Aigues-Mortes ou à Villeneuve-lès-Avignon.

On constate qu'au-delà des latrines de chacune des deux tours, la campagne de travaux s'était arrêtée avec des pierres en attente. Les courtines furent ensuite édifiées par tranches assez facilement décelables par des solutions de continuité. L'enceinte de la bastide développe, comme à Aigues-Mortes, de nombreuses archères équidistantes. Les niches de ces archères reproduisent d'ailleurs le banc à listel repéré dans la porte des Tours.

On remarque, cependant, qu'aucun flanquement ne renforce la muraille. Celle-ci se contente de suivre la topographie. On note également une certaine dégradation dans la mise en œuvre du chantier : les portions de courtines situées au nord de l'emplacement d'une probable porte d'accès au port — face à la croix du fort — et à l'ouest de la porte del Bos sont réalisées à l'économie, avec un appareil médiocre, et avec abandon des ouvertures de tir. On doit reconnaître que cette dernière porte est bien plus rudimentaire que celle des Tours. Il s'agit d'un simple massif surélevé par rapport aux courtines abritant des vantaux, une herse et un assommoir. Mais l'élément traduisant le plus nettement les difficultés rencontrées par les habitants, chargés de financer la finition de l'enceinte, est la porte de La Combe. La muraille, régulièrement percée d'archères et édifiée en bel appareil régulier et lité, s'interrompt de part et d'autre de cet accès sur une portion d'une vingtaine de mètres de long. Lors de la construction de l'enceinte, on a manifestement constitué un vide destiné à accueillir une porterie. En fait d'ouvrage remarquable, c'est une pitoyable poterne qui a été établie dans le hiatus de maçonnerie. L'épaisseur de la muraille est ici moindre que partout ailleurs et les parements de mauvaise qualité. On observe aussi que, peu avant la porte del Bos, les

bancs des coussièges abandonnent le listel, puis le bord arrondi ... Ces constats suggèrent une construction échelonnée dans le temps et, sans doute, des difficultés de financement.

On a déjà évoqué le long procès qui opposa, entre 1301 et 1311, les habitants de la bastide à un pouvoir royal pressé de voir l'enceinte achevée. En 1343, les Dommois obtenaient encore 300 Et sur la recette de la sénéchaussée du Périgord « pour la clôture dudit lieu royal du Mont-de-Domme » (pro clausura dicti loci regii Montis Dome). Cela semble confirmer l'inachèvement de l'enceinte.

On n'a aucune idée de l'aspect que pouvait avoir le château royal, établi entre la bastide et le vieux castrum de Domme. Il n'en reste aujourd'hui que des traces de fossés et des restes de braie flanquée d'une tourelle, le tout construit en bel appareil régulier. Le « fort » établi par Geoffroi de Vivans à l'emplacement actuel du cimetière n'était certainement qu'un retranchement remparé au XVI^e siècle, susceptible d'accueillir des pièces d'artillerie, pour défendre le front oriental de la bastide, le moins pentu du site. On n'a aucun élément pour affirmer qu'une citadelle médiévale avait précédé ce « fort ».

La bastide du Mont-de-Domme constitue une belle tentative de mise en scène d'une architecture emblématique du pouvoir royal en Périgord. La porte des Tours est le fleuron de ce projet qui, quoique non mené à son terme, reste une indéniable réussite de Philippe le Hardi, parachevée par Philippe le Bel. Cette ville neuve répondit enfin à la demande d'une administration qui commençait à s'étoffer : elle servit d'arsenal, de base administrative, de résidence au sénéchal ; elle accueillait un châtelain, un baile royal et fut dotée de prisons et d'un sceau à l'emprise territoriale très vaste ; par sa monumentalité inédite en Périgord, elle devait signifier le pouvoir souverain.

Au moment où se lançait le projet du Mont-de-Domme, le Parlement mettait un terme définitif au projet ducal de bastide à Castelréal. Ce projet, amorcé par Henri III en 1262 fut stoppé en 1268 et, malgré les requêtes ducales, ne fut pas repris. Le Parlement prétextait que cette construction avait été entreprise sur un fonds du fief de Siorac qui dépendait de l'abbaye de Sarlat, laquelle était privilégiée. Alors que l'arrêt du 1^{er} juin 1281 interdisait à Edouard I^{er} le contrôle de la vallée de la Dordogne au-delà de Limeuil, le Mont-de-Domme et Puybrun, projetées au même moment, balisaient pour le roi de France l'accès à la haute vallée de la Dordogne tout en assurant deux points de franchissement de la rivière. Le roi-duc tenta de braver ce nouveau point d'ancrage de l'influence capétienne en faisant tenir des assises ducales dans le castrum de Domme-Vieille — les Gourdon et les Bonafos, coseigneurs, étant dans la mouvance anglaise — mais là aussi il fut délogé.

On peut noter que dans ce même contexte, le 17 juin 1281, mais dans le comté de la Marche, le roi conclut un accord de pariage avec l'abbé de Bonlieu, ordre de Cîteaux : ce projet ne semble pas avoir débouché sur une réalisation concrète mais témoigne de la politique entreprenante menée par le pouvoir capétien dans les dernières années du règne de Philippe le Hardi.

13 mars 1495 (Annexe III bulletin municipal de Domme- Jean Paul Coiffet)

En ce début du 15^e siècle la misère réduit les habitants de Domme à un dénuement extrême, la famine, les maladies, tous les ingrédients de la pauvreté sont réunis. Cette situation est notamment une des conséquences de la Guerre de cent ans, avec ses rapines, ses pillages, ses occupations de la soldatesque. Ce contexte dramatique devient le générateur d'une dépopulation massive, induisant des flux migratoires principalement vers le sud et l'Espagne. Espérant que le soleil et le climat de la péninsule Ibérique seront des critères réparateurs et de bienfaisance, il advient que de ces nombreux départs, la densité des résidents de la cité devient extrêmement faible. Cette désertion est si importante qu'elle va justifier en 1412 la fusion de la paroisse de Caudon avec celle de Domme, de

plus de mille paroissiens de la cure de Domme, il n'en reste plus qu'une centaine, et aucun de celle de Caudon. Alors qu'en est-il du commerce ? Il est pratiquement nul, plus de chantiers pour les artisans, plus d'emplois pour les ouvriers. L'économie traverse une crise sans pareil, les affaires et les recettes sont à la baisse de mois en mois, les cultures se font rares, tout ceci dans une insécurité grandissante. Faisant constat de cette situation, Guillaume de Marle, alors Sénéchal du Périgord, fit en 1415 interdiction de quitter Domme, sous peine de voir la confiscation des biens des candidats au départ ou de ceux qui voudraient les racheter. Dès la moitié du XVe siècle commença le retour d'habitants qui avaient émigré, et qui souhaitaient retrouver leur propriété et les biens qu'ils avaient abandonnés. Malheureusement pour beaucoup, leurs titres de propriété avaient disparu, aussi ils se trouvèrent confrontés aux justifications de leurs droits. Ce fut Charles VII, qui par une décision du 28 juillet 1459 prononcée à Chinon, ordonna de favoriser le droit de propriété pour les habitants de la bastide sur la bonne foi de témoins choisis. Si Domme se repeuple, l'économie est toujours à un niveau très bas, et, c'est dans la recherche d'un mieux vivre, que l'idée de créer foires et marchés permettrait l'amélioration du triste sort des habitants. Hélas sans droit d'organisation de ces manifestations commerciales, c'est tout en pleurant misère que les habitants s'adressèrent directement au Roi, qui devant leur audace et leur ténacité leur donna gain de cause. Ainsi Charles VIII, fils de Louis XI, déclara au mois de mars 1495 : « Nous Charles...faisons savoir avoir reçu humble supplication de nos chers et bien aimés manants et habitants de nostre ville du Mont de Dome...parquoy est bien temps d'icelle ville entretenir et faire peupler... establir et ordonner ung marché de chaque sepmaine et quatre foires l'an...la première le neufvieme jour de novembre, la seconde le dix-septième jour de janvier, la troisième le premier jedy de Caresme, et la quarte le troisième jour de juing, et le dit marché le vendredi de chascune sepmaine de l'an... » « Donné à Amboise au mois de mars, l'an de grâce M CCCC L XXXX V (1495) et de nostre reigne le treizième ». Ce jour-là, 13 mars 1495, sur une décision en forme d'édit royal du bon Charles huitième du nom, surnommé « l'Affable », la cité de Domme va pouvoir enfin « commercer officiellement ». Bien timidement au début, le pouvoir d'achat des habitants au plus bas, pressé par les « archers de la taille », avec seulement quelques liards en poche. Si la Grand'Rue voit quelques boutiques s'ouvrir, nombreuses sont les corbeilles à même le sol avec des œufs, des châtaignes, des noix, et les fameux « cabécous ». Quelques artisans sur la Place de la Halle avec des peaux de lapin, des osiers tressés et des « bastines » (bâts pour les ânes), sans oublier Chandelles en suif et résine ainsi que de nombreux produits de nécessité, souvent difficiles à acheter pour des consommateurs désargentés.

25 octobre 1588 ANNEXE IV (bulletin municipal de Domme)

Evènements qui agitèrent dans la nuit du 24 au 25 octobre 1588 la cité de Domme, dont les habitants subirent les conséquences quatre années durant. Nous sommes en pleins conflits religieux, les catholiques contre les protestants, les huguenots contre les papistes, guerres qui voient le jour au déclin du règne de François Ier. Dès 1534, se montrant implacable envers les « réformés » le Roi estimant son autorité bafouée, c'est le début des persécutions à leur rencontre. Le protestantisme apparaît en Dordogne dès le milieu du XVIe siècle faisant de nombreux adeptes parmi les seigneurs du Périgord. Alors, Domme bastide royale, profondément ancrée dans le catholicisme malgré une présence huguenote parmi certains habitants, devient la convoitise de seigneurs religieux, désireux de la soumettre et de posséder cette place forte pour son emplacement stratégique. Nombreuses furent les tentatives de prendre la cité dès 1568, avant l'entrée en scène d'un certain Geoffroy de Vivans originaire de Castelnau. Geoffroy de Vivans est un personnage atypique, fougueux comme aventurier, ex lieutenant du futur Henri IV alors Roi de Navarre, mais surtout un homme inconditionnel du calvinisme, et profondément anticatholique. A quatre reprises dès 1572, puis par

deux fois en 1573, enfin en 1575, Vivans va tenter de prendre Domme, et par quatre fois il va échouer. Furieux, dépité, là où la force a échouée face à la résistance armée, la ruse lui réussira ce 25 octobre 1588. Le récit de cette prise de la ville en est fait par son fils Jean qui relate l'escalade imaginée impossible de la falaise côté nord de la cité aux dernières heures de la nuit, de la neutralisation de la garde de la place, et de l'entrée de Vivans et de ses troupes par la Porte des Tours. La bastide investie, seul le château résista et finit par tomber faute de munitions et de vivres. De cette journée les habitants vont subir les pressions réductrices du Maître, pressions fiscales pour l'entretien de la garnison, pressions physiques avec l'obligation de travaux pour le renforcement des fortifications, pressions morales par l'interdiction de pratiquer le culte catholique. De ce déferlement de soldatesque en ce jour d'octobre, c'est la misère des habitants qui va régner pour chacun. Chaque foyer verra sa condition se dégrader au fil du temps, privations, la faim tiraillant les corps décharnés, seule la prière sera la potion salvatrice. L'espoir de jours meilleurs viendra avec l'avènement du « Bon Roi Henri » qui finira par se convertir au catholicisme mettant ainsi fin aux guerres de religion et à la désolation qui ruina le pays pendant plus de vingt ans. Ce jour-là, 25 octobre 1588, "Domme la Catholique" tomba sous le joug des religionnaires, mais garda sa foi profonde dans sa croyance, et attendit sa libération jusqu'au 10 janvier 1592.

1592

Le 25 octobre 1588 voit "Domme la catholique" tomber aux mains des huguenots, dirigés par leur tenace capitaine Geoffroy de Vivans. Celui-ci furieux d'avoir par trois fois échoué, devant les remparts et la résistance de Domme, va profiter de complicités intéressées, pour s'emparer d'un bastion réputé imprenable. Il est alors facile de démontrer, pour ce maître dans l'art de la guerre, l'insuffisance de la qualité du système de défense de la ville, et, d'envisager le renforcement de ce dernier. Que faut-il pour construire sans délais de nouveaux remparts ? De la matière : la pierre ; de la main d'œuvre : les hommes de la bastide ; de la stratégie : Vivans en possède à revendre. Alors ! Dès l'année suivante en 1589, Vivans le huguenot fait raser l'église paroissiale et, tant qu'à faire, le couvent des Augustins, récupérant ainsi les « matériaux impies » destinés à des fins de travaux militaires. Les hommes de la cité se virent alors contraints à des servitudes et, surtout, à se soumettre aux bons vœux des bâtisseurs du nouveau dirigeant de la ville. Ainsi après la maîtrise du château par la reddition du Capitaine de Solvignac, la consolidation et l'aménagement de la Tour Brune, la partie Ouest du site de Domme étant assurée, Vivans pouvait se consacrer à la partie Est, qui restait le maillon faible de la protection de la cité contre les agressions extérieures. Une véritable citadelle sortit de terre dans le prolongement de la Porte des Tours jusqu'au niveau de l'actuel Centre Hospitalier, isolant le « barri » de la Paillole du reste de la ville quartier de l'Ormet. En surplomb de ce complexe défensif, une tour couverte à deux niveaux avec un champ de vision panoramique permettait de signaler toute approche imprévue et de « canonner » toute troupe belliqueuse. Le « Fort du Gal » devenait ainsi la vigie du côté Est de Domme et le choix de son nom n'était pas un hasard. Le coq « lou gal » animal vigilant, courageux, et surtout animal qui sait se faire entendre. C'est par lui que toute tentative d'agression sera signalée comme l'arrivée du point du jour et, c'est par lui, sortant ses ergots, qu'il combattrait vaillamment. Avec une compagnie de cavalerie et cinq d'arquebusiers, une ceinture de murailles fortifiées, Domme était ainsi protégée. Vivans rassuré, put rejoindre l'armée de Turenne, confiant la garde de la ville à François de Fumel, seigneur de Monségur. Mais dans sa malice, l'Histoire renvoya le balancier économique sur le coût exorbitant de l'entretien de la garnison et des travaux d'infrastructures dont les échos se firent entendre jusque chez le Roi. Les combats reprirent avec la Ligue, franchement catholique, qui in fine, incitèrent Vivans à céder Domme à M. de Thémynes le 12 février 1592 pour la somme de 40.000 livres. Près de trente ans plus tard, la paix revenue, les pierres

du Fort du Gal serviront en partie à la reconstruction de l'église, le jeu de chaise musicale s'appliquait dans un juste retour des choses

1592 ANNEXE V (Bulletin municipal de Domme) Jean-Paul Coiffet

Le milieu du XVI^e siècle voit les idées nouvelles du protestantisme envahir le pays, et la Vallée de la Dordogne n'est pas épargnée. La « Réforme » jugée comme néfaste à l'autorité du Roi, le souverain François Ier en sa fin de règne, montre une intolérance exacerbée envers les « huguenots ». Henri II fils de François Ier et son successeur le jeune François II, ne font qu'augmenter les tensions religieuses en multipliant les édits excessifs, en particulier, Compiègne en 1557, et Ecouen en 1559. Tous ces édits royaux visent à une répression sans pitié à l'encontre des protestants. Et malgré tout, ces ordonnances royales mal appliquées, la justice insuffisamment encadrée, le mouvement du protestantisme se diffuse partout. Tout d'abord en milieu urbain parmi les « grands » du moment, intellectuels, bourgeois, et autres gens cultivés, et atteint le pays tout entier où beaucoup de seigneurs embrassent les « idées nouvelles ». En Périgord et en Vallée de la Dordogne, notamment, le Comte de Caumont-Laforce, vieille noblesse, seigneur de Castelnau, son filleul Geoffroy de Vivans déjà élevé dans la foi protestante, et d'autres. D'un tempérament combatif, d'une nature opiniâtre, Vivans dans ses vingt ans rencontrera Henri de Navarre, le futur Henri IV, qu'il suivra jusqu'à son dernier souffle, et qu'il ne manquera pas de solliciter financièrement. Ses faits d'armes sont nombreux, aussi sur la région, et après moult tentatives de réduire « Domme la catholique », il réussit le 25 octobre 1588 la prise de la ville par un stratagème savamment élaboré, la ruse et la chance l'aidant. Si la ville était prise, le château allait résister sous le commandement du vaillant capitaine Solvignac, mais fini par tomber faute d'aides extérieures et de l'épuisement des réserves en vivres et munitions. Ainsi, Vivans devint le maître absolu de Domme au grand désespoir de ses habitants, qui tombaient sous le joug d'un despote. Une garnison fut installée au château qui fut fortifié et réarmé, la « Tour Brune » aménagée en citadelle, la ville accueillit une compagnie de cavalerie, et cinq compagnies d'arquebusiers. Ce mois de février 1589 voyait la cité se militariser, l'église rasée, le couvent des Augustins détruit au cours de l'année, les pierres récupérées contribuant à l'édification de nouvelles fortifications. Mais tous ces travaux, l'entretien de la garnison, la vie au quotidien, représentaient un coût exorbitant assuré au début par les habitants de Domme, ce qui s'avéra rapidement insuffisant. Un appel de fonds fut lancé auprès du roi de Navarre qui ordonna l'imposition des marchandises le long de la Garonne par édit de La Rochelle. En août 1590 constat est fait que ces revenus sont encore insuffisants, pas question d'augmenter les impôts d'une population misérable. Le 28 du mois, autour de François de Fumel, Gouverneur de la ville, en présence du seigneur de Thémynes, et des officiers et autres gens de guerre, il fut décidé de faire appel au secours de Jeanne de Cladech de Pechaud, épouse de Geoffroy de Vivans. Celle-ci prêta deux mille écus qui permirent l'achat de blé, de seigle, d'avoine, de foin, et d'assurer l'entretien de la garnison. Et même cent vingt barriques de vin furent fournies par une certaine demoiselle du Chastelain. A la mort du roi Henri III, assassiné par Jacques Clément le 1^{er} août 1589, Henri de Navarre lui succède et devient Henri IV. Reconnu Roi de France par les protestants, mais aussi par une grande majorité de catholiques sur tout le territoire, il est considéré comme le seul garant de l'unité nationale et de la paix. Malgré tout, un mouvement de catholiques inconditionnels agite les esprits et agit contre le roi et ses féaux, c'est la Ligue qui refuse "un roi protestant". Cette organisation a pour dessein de reconquérir Domme et met en place toute une stratégie militaire, qui du milieu du mois d'août 1590 au 31 juillet 1591 conduira finalement à la reddition des ligueurs. Les dépenses continuent pendant toute cette période soldatesque, les suppliques au Roi sont nombreuses afin que des fonds royaux soient débloqués pour rembourser les avances consenties. Les états des dépenses montrent de façon détaillée les postes financiers affectés aux différentes activités, mais jamais Vivans ne sera remboursé

de la totalité de ses engagements financiers malgré l'ordonnance royale de Senlis du 28 janvier 1591. Nombreuses furent les suppliques adressées au Roi tombant dans les méandres administratifs, qui amenèrent Vivans à se désintéresser de la ville de Domme après l'avoir tant convoitée. Après ce 31 juillet 1591, prise du château par le Maréchal de Matignon sur commandement royal, avec le concours d'Aubeterre et de La Force, de Vivans appréhendant l'inactivité guerrière supplie le Roi de l'autoriser à se démettre de ses fonctions sur la bastide et de l'accompagner sur de nouveaux terrains de bataille. Domme se trouve donc sous l'autorité royale hors du champ d'action de La Ligue. Les négociations de cession sont alors engagées entre Geoffroy de Vivans et M. de Aubeterre pour le compte du Maréchal de Thémynes qui recevra « subs le bon plaisir du Roy Henri » la cité de Domme. De ces négociations engagées dès le 25 août 1591 à St Martial de Nabirat, les conventions de cession de Domme furent établies, stipulant que contre un premier remboursement de 10.000 écus versés le 8 octobre en la propriété de Doissac, Domme serait remise entre les mains d'Aubeterre comme gouverneur. Ainsi, considérant l'inutilité de poursuivre son action contre les ligueurs affaiblis, jugeant l'intendance et l'entretien de la garnison de coûts trop élevés, Vivans « sous le bon plaisir du Roy Henri » se démit de toutes prérogatives sur la cité au profit de M. de Thémynes « qui lui en donna récompense ». Ce jour-là, 10 janvier 1592, le Huguenot Geoffroy de Vivans vendit sa charge de gouverneur de Domme au Maréchal de Thémynes. La cession fut faite d'une manière définitive pour 40.000 livres. Selon les recherches, l'acte authentique de vente de la cité aurait été signé par devant Maître Viala, notaire royal, le 12 février 1592, au château de Villeneuve de Milhac, propriété altière de Guillaume de Thémynes. Fidèle à ses convictions religieuses, il déclara en parlant de la ville qu'il avait asservie « ..qu'il estoit mal aysé à un homme de sa religion de la conserver ». La religion fut probablement un bon prétexte pour se faire rembourser des avances financières faites par son épouse Jeanne de Cladech de Pechaud, et surtout de rejoindre son Roi bien aimé dans l'armée du Maréchal de Matignon, et lui prouver sa bravoure légendaire qui s'acheva à 49 ans, le 23 août 1592 au siège de Villendrait en Gironde. La légende dit finalement que contrairement à ses affirmations, Vivans quitta Domme avant que le Pape ne quitte Rome.

1785 création de l'hôpital ANNEXE VI (bulletin municipal de Domme)

L'histoire à Domme nous ramène en 1575 à Jean de Gordon (Gourdon), ecclésiastique d'une grande famille de marchands et de prêtres, qui légua par testament la somme de 4000 livres pour la fondation d'un « hospital » dans la ville de Dôme. Point de traces de cette fondation, il faudra attendre plus d'un siècle et demi l'Abbé Guillaume Maleville pour un projet de construction d'un hospice pour les pauvres sur un terrain communal. Guillaume, fils de Jean Maleville qui avait été Consul en 1704 et, de Toinette Laquilhe fille d'un conseiller au tribunal de Sarlat, prit en 1725 son ministère en l'église St Martin de Vitrac, diocèse de Sarlat, avant de devenir curé à Domme l'année suivante en 1726. Il va conserver cette cure jusqu'en 1752 puis passera sa « retraite », toujours à Domme, consacrant une bonne partie de son temps, mais aussi de ses revenus, à l'édification d'un nouvel hospital principalement destiné à l'entretien des plus pauvres. Guillaume mourut le 8 septembre 1771 et fut inhumé dans le sanctuaire de Sainte Marie de Domme, sans voir l'achèvement de son œuvre et l'installation des indigents. Son successeur, Jean de Cleyrac, ne lui survécut que deux années poursuivant dans la voie de Guillaume et, laissant à sa mort une rente de 6200 livres pour cet hospice inachevé. Guillaume eut pour neveu l'avocat Jacques de Maleville qui, grâce à son influence auprès du Roi, sollicita des lettres patentes qui approuvèrent la fondation de l'Hôpital le 27 novembre 1776. La période de la Révolution vit notre établissement tourmenté par des soucis financiers, et, bien que soutenu par des rentes de la commune et des produits de l'octroi, il fut mis en sommeil. Il faut attendre le 1^{er} mars 1835, après de nombreuses transactions entre le Préfet de la Dordogne, M. Romieu, et Mgr de Lostanges, Évêque de Périgueux,

pour que les religieuses de Sainte Marthe d'Eymet en prennent la direction et exercent leurs activités tant soignantes qu'enseignantes. Le début du XX^e siècle voit la construction d'un nouveau bâtiment et la laïcisation des personnels suite à la loi de 1905

15 octobre 1884 ANNEXE VII (bulletin municipal de Domme)

L'automne de l'année 1884 est déjà bien entamé. La troisième république s'écoule sous la présidence de Jules Grévy depuis 1879. La stabilité démocratique du pays semble bien assurée après les affrontements politiques sous le mandat de son prédécesseur, Patrice de Mac Mahon, Duc de Magenta. Le siècle commence à apercevoir à l'horizon son terme, après moult bouleversements qui auront marqué profondément la vie de la nation. La transition politique se fera avec l'élection d'un nouveau Président, Marie-François Sadi-Carnot, sur la période 1887- 1894. Cette fin de siècle va encore vivre des moments difficiles, particulièrement en Périgord que la « révolution industrielle » n'a pas vraiment impacté. Le département de la Dordogne garde une vocation orientée essentiellement vers les produits de la terre, malgré une industrie rémanente basée sur les richesses minérales du sous-sol. Ainsi, trois axes animent l'économie de notre région, et assurent l'existence des populations, qui souvent sont au seuil de la pauvreté : l'agriculture, l'industrie, les échanges commerciaux. Que se passe-t-il sur le territoire du canton de Domme, et comment vit-on dans une période où les transformations de la société sont en marche dans les grands centres urbains notamment ? Si l'on considère les deux communes de Domme et Cénac, sur lesquelles vivent environ 3000 âmes, l'activité économique se situe principalement dans le domaine agricole. Sur ce créneau, une filière bois est très active par la présence de forêts aux alentours essentiellement avec une essence dominante : le chêne. De nombreuses noyeraies également fournissent l'huile de noix destinée à la consommation locale, et également à l'exportation. Malheureusement ces dernières plantations subissent les dommages des gelées tardives et de la grêle, altérant ainsi la ressource, et les ressources. Le vignoble est en régression suite à l'épidémie de phylloxéra de 1868, puceron dévastateur venu d'Amérique, qui a provoqué un déclin démographique à peine comblé par l'arrivée de populations de régions éloignées. S'il existe d'autres cultures plus traditionnelles, comme les céréales produites essentiellement pour l'autoconsommation, ou les châtaignes, deux productions sont à mettre en exergue : le tabac qui occupe beaucoup de bras et demeure une activité très rémunératrice, et la truffe comme dans tout le Périgord en concurrence avec celle du Quercy. Côté industrie, c'est le sous-sol qui offre sa ressource, comme le minerai de fer, de la houille sur Domme, du plâtre, de la pierre à ciment qui donnera la création de l'usine des « gravillous », des pierres meulières d'une excellente qualité, des briqueteries avec l'argile en abondance. Sur le canton d'autres productions favorisaient l'emploi comme des filatures de laine et la fabrication de cadis, d'étamines et de flanelles. Le commerce, actif localement par les marchés et les foires, s'ouvre vers l'extérieur grâce au désenclavement lié à l'arrivée du Chemin de Fer, véritable vecteur de pénétration du territoire, et à l'amélioration du réseau routier pour le « chariotage » et les prémices de l'arrivée de l'automobile. Sarlat voit ses premiers trains du P.O. en 1882, et sera relié à Souillac le 16 juin 1889. Ainsi de nombreuses productions locales, comme l'agroalimentaire, vont pouvoir s'exporter favorisant l'économie et permettant l'importation des matières premières avec les premières denrées coloniales. Toutes ces activités sont animées par des acteurs laborieux, durs à la tâche, dont la vocation principale est d'assurer la vie de leur famille, et d'espérer un avenir différent pour leur descendance. Malheureusement, les pressions réductrices du quotidien et les aléas de la vie sont présents à chaque instant, la maladie, l'âge qui avance, le décès, toutes les entraves qui font que chaque jour est un combat qui doit être mené vaillamment, et pas toujours gagné. Forts de ce constat, certains envisagèrent, sur les bases des décrets de la seconde

république après février 1848, renforcés par le décret impérial du 26 mars 1852, de fonder une structure de solidarité ayant pour objectif : « d'établir entre ses membres un lien de fraternité et de sympathie morale dans la souffrance, et de fournir ainsi à chacun un encouragement au bien, au renoncement de soi-même et à la charité vraiment efficace pour autrui. ». Le but de cette organisation serait de donner les soins médicaux et les médicaments aux membres adhérents malades, de leur payer une indemnité pendant la durée de leur maladie, de pourvoir à leurs obsèques en aide aux familles, de constituer une caisse de pensions viagères de retraite selon les bases du décret d'avril 1856. Ainsi, la création d'une société de secours mutuels et de prévoyance pour les communes de Domme et de Cénac pouvait se concrétiser sous l'impulsion du marquis De Maleville, sénateur maire de Domme, comme Président d'Honneur, et de Monsieur E. Mangé, pharmacien, comme Président. La réglementation imposait aux postulants candidats d'être domiciliés exclusivement sur les communes de Domme ou Cénac, d'acquitter un droit d'admission fixé en fonction de l'âge (s'élevant de 3 à 6 francs), puis mensuellement, si admis par l'Assemblée, de verser une cotisation (s'élevant à 1 franc). Les enfants également pouvaient être membres contre un paiement mensuel en fonction de leur nombre au sein de la famille. Il est précisé que « .. les femmes peuvent faire partie de la Société aux clauses et conditions des statuts, mais dans aucun cas elles ne prennent part à l'administration ni aux délibérations. » Tout membre s'engage à participer obligatoirement aux Assemblées générales et à toutes convocations régulièrement faites sous peine d'« amende », même s'il s'agit du banquet de la société.. Les statuts seront votés article par article en Assemblée générale le 14 septembre 1884, et déposés en préfecture pour approbation du préfet. Ce jour-là, 15 octobre 1884, le préfet de la Dordogne E. Bargeton approuva par Arrêté les statuts de la « Société de Secours mutuels de Domme et Cénac » qui allait par son action être précurseur des mutuelles, ouvrant ainsi tous les champs d'activité de la protection sociale. Ce sera la loi du 1er avril 1898 qui octroiera à la mutualité un véritable statut.

1 juin 1902 ANNEXE VIII (bulletin municipal de Domme) Jean-Paul Coiffet

La page du XIXe siècle s'est tournée il y a à peine deux ans, sur des événements annonciateurs de grandes mutations. Quel profil pour ces cent nouvelles années ? Quelles sont les espérances ? La Science, le Progrès, illustrés par l'Exposition Universelle de 1900, paraissent être les deux vecteurs porteurs d'espoir pour les citoyens vers peut-être un nouvel « Age d'Or ». La troisième république est alors présidée par Émile Loubet élu en 1899, et gouvernée, jusqu'au 7 juin, par un républicain modéré, Waldeck-Rousseau. Ce début de siècle voit la vie intérieure du pays dominée par deux sujets majeurs que sont l'Affaire Dreyfus et l'Église. Les séquelles morales et physiques du Second Empire semblent s'être estompées, bien que des blessures profondes subsistent chez certains Français qui ont combattu lors du conflit franco-prussien de 1870. En ce dimanche de juin, sous un ciel de pluie diluvienne, les anciens combattants du canton de Domme de cette guerre impériale de 1870 sont réunis pour recevoir le drapeau de la 1402ème section des « Vétérans », en la grande salle de l'hôtel de ville, des mains de M. Bourienne, sous-préfet de Sarlat. Dès le 1er janvier 1893 une « Société des Vétérans de terre et de mer » était fondée, approuvée officiellement seulement en avril 1908. À la tête de cette société, qui était aussi une caisse de retraite, se trouvait un comité directeur constitué presque exclusivement d'anciens officiers. Le succès de cette association s'expliquait d'abord par son mode d'organisation : des fédérations départementales regroupant des sections locales, une section pouvant être constituée dès que le chiffre de dix membres était obtenu, quota atteint pour le canton de Domme. La Société, société de secours mutuels puis caisse de retraite, « se proposait d'entretenir, chez tous les Français qui ont été soldats, le culte de la patrie, celui du drapeau et l'idée de bonne camaraderie qu'ils doivent à la défense du pays tant qu'ils sont en état de porter les armes ». Elle possède, à partir de 1897, son

organe de presse : Le Vétérans, bulletin officiel de la société nationale de retraites les Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871. Cette cérémonie, présidée par le sous-préfet Bourienne sur désignation du « Conseil Général des Vétérans », a été l'occasion d'entendre un vibrant discours sur l'attachement et le dévouement à la patrie du représentant de l'État, rappelant les vertus patriotiques des trois couleurs françaises : « C'est au lendemain de la prise de la Bastille, en effet, que La Fayette offrait au peuple l'emblème aux trois couleurs que les soldats de la Révolution, en lutte contre toute l'Europe coalisée, devaient se couvrir d'une gloire si impérissable ». En réponse, sous des applaudissements nourris, M. Mangé, Président de la section des vétérans du canton, y alla d'une magnifique allocution, considérant avec solennité la responsabilité de sa fonction et de la possession de ce drapeau. La presse locale rapportera timidement cet événement profitant de l'occasion, dans La France du 4 juin, pour égratigner la « Réaction » qui jugeait inutile cette consécration officielle, avançant qu'un seul coup de goupillon d'un prêtre était suffisant. Les élections législatives du 11 mai, entièrement axées sur la politique envers l'Église étant passées par là, il n'était pas surprenant qu'un tel entrefilet émerge pour la plus grande satisfaction des Républicains. La Société des Vétérans, très ancrée Républicaine, sans nuance depuis sa fondation, fera que personne ne manquera à l'appel lors des manifestations patriotiques organisées par la section. Ce jour-là, le 1er juin 1902, la République honorait à Domme les soldats de l'Empire de la 1402e section des Vétérans, laissant pour quelques heures « aux vestiaires » les querelles sur la séparation de l'Église et de l'État. Il faudra attendre la loi du 9 novembre 1911 pour qu'une médaille commémorative soit créée et décernée aux combattants de la guerre 1870-1871. « Gloria Victis ! »

13 Janvier 1904 ANNEXE IX (bulletin municipal de Domme) Jean-Paul Coiffet

Nous sommes à Domme, dans une période où les esprits sont en pleine agitation, à l'image de toute la France en ce début du vingtième siècle. La « Réaction » contre les « Républicains », les « Républicains » contre la « Réaction », voilà quel était le credo dominant des âmes de la cité en vue des prochaines élections cantonales du mois de mai suivant. Mais si la lutte, les antagonismes, les oppositions virulentes animaient le climat politique des habitants, et créant ainsi des divisions notoires, un événement particulier vint associer les dommois dans une même « galère ». Pour des esprits aiguisés, la sensibilité à fleur de peau, l'événement s'appela « la Rumeur » et réussit à impacter tout un chacun dans un quand dira-t-on dévastateur. En effet, depuis les dernières semaines de décembre de l'année précédente, un « bruit » s'était répandu dans la région, qu'une épidémie des plus dangereuse, des plus pernicieuse, sévissait terriblement et inexorablement dans la ville de Domme. Dans les communes aux alentours on affirmait que les décès se multipliaient avec une extrême rapidité, et que les personnes affichaient une allure repoussante, tant ils étaient atteints dans leur aspect physique avant de mourir. Dans l'ignorance de la nature de cette épidémie et la crainte d'une pandémie, chacun attribua un nom particulier à ce terrible mal. Tous les fléaux de l'humanité furent évoqués, la peste bubonique, le choléra, la lèpre. tous destructeurs de cette pauvre cité affligée du plus grand malheur. On alla même dans les communes voisines à imaginer de fermer les portes de la cité de Domme, de faire brûler les maisons avec les habitants à l'intérieur pour détruire tous les micro-organismes pathogènes contagieux, afin d'éviter la propagation à toute la population environnante. Inévitablement les conséquences de ces bruits malveillants furent immédiates et ravageuses. Les commerces furent vidés de leurs clients, les marchés désertés, pire encore, les personnes de la ville conspués, insultés, traqués, véritables « pestiférés » capables de contaminer tout l'univers... Même le bon chanoine Louis Dufraisse, souhaitant poursuivre son ministère terrestre, peu pressé de rejoindre le ciel, annonçait à ses fidèles pendant son sermon en chaire à la messe du dimanche, « que tout pouvait communiquer la terrible épidémie qui allait dévaster la ville, et que les chaises resteraient fermées à clé jusqu'au jour

où aurait cessé de régner le mal que le ciel en sa fureur a inventé pour punir les crimes de la terre et de la République ». Puisque le prêtre l'avait porté à la connaissance de ses paroissiens, c'était la vérité, et il n'en fallut pas davantage pour croire que la « peste noire » allait répandre partout la mort et la terreur, bref c'était la fin du monde qui s'annonçait. Cette situation particulièrement inquiétante interpella la préfecture qui ne pouvait rester indifférente face à tous ces « bruits ». Elle missionna immédiatement, via le jeune Sous-Préfet de Sarlat M. Bourienne, un médecin, M. le Docteur Frave, afin d'analyser si réellement l'épidémie s'apparentait à la peste, et quelles mesures d'urgence il était nécessaire de prendre pour enrayer ce mal ravageur. L'expertise de ce professionnel de santé, après visite des maisons suspectées contaminées, ne révéla que trois cas de gale chez des indigents, sans détecter un seul cas de cette supposée épidémie tant exterminatrice !!! Même le dernier décès remontait au mois de novembre précédent, celui d'une octogénaire paralytique. Ce jour-là, 13 janvier 1904 ce fut le tambour qui, par ordre du Maire M. le comte de Gérard, annonça la bonne nouvelle à la population apportant ainsi le soulagement pour tous et, quelques préconisations pour traiter les cas de gale. Domme pouvait à nouveau reprendre ses joutes politiques, les « cléricaux » contre les « républicains », ces derniers devant remporter la municipalité quatre mois plus tard. Cet évènement du début du siècle montre combien des bruits aussi malveillants que maladroits peuvent avoir comme conséquences sur les populations, et entraîner souvent des drames dans les familles. De nos jours soyons prudents sur ce que nous appelons « fake news » car les fausses nouvelles ou l'intox amènent toujours les mêmes résultats d'une logique impitoyable.

2 avril 1914 ANNEXE X (bulletin municipal de Domme) Jean-Paul Coiffet

L'évènement à Domme en ce jeudi de printemps, est la conséquence d'un décret de la Convention de 1793, sur la « levée en masse » pour un service armé à l'attention des jeunes gens de 18 à 25 ans. Fixé à 300.000 hommes recrutés parmi les célibataires ou les veufs de tous les départements de France, c'était pour eux d'être enrôlé ou désigné par tirage au sort pour rejoindre l'armée. La « conscription » sera définie par la loi Jourdan-Delbrel de 1798 pour les jeunes hommes du même âge, dans le cadre d'un service militaire obligatoire de cinq ans. « Tout français est soldat et se doit à la défense de sa patrie ». Cette loi sera abrogée par Louis XVIII pour renaître de ses cendres le 21 mars 1905 (loi Berteaux) sous le gouvernement de Maurice Rouvier. Elle stipulera la suppression du tirage au sort, des remplacements et des exemptions, au profit d'un service appelé pour deux ans. Cette loi sera la mère fondatrice du service militaire obligatoire en établissant pour tous un principe d'égalité. Elle subira de nombreux amendements jusqu'en 2002, date de la fin de la conscription. Ainsi sous la présidence du nouveau Préfet Joseph Canal, représentant de l'État, reçu par la municipalité à la Porte del Bos, par les autorités civiles et militaires, par un grand nombre d'habitants de la cité, la fanfare des « Enfants de Domme » qui offrit une Marseillaise de circonstance. Et selon le récit de « La Petite Gironde » du 05 avril, M Garrigou, Maire et Juge de Paix à Domme, « a souhaité la bienvenue à M le Préfet et lui a dit qu'il pouvait compter sur la loyauté, la fidélité et le dévouement de la population profondément républicaine ». Ce à quoi le Préfet a remercié le maire de ses propos si aimables et si dignes de la sollicitude du gouvernement de la République. Et c'est en défilant, musique en tête, que le cortège a rejoint la place de la Halle dans la salle de « La Justice de Paix » où, après les salutations aux élus du canton et aux fonctionnaires, le conseil de révision s'est déroulé. Et c'est là pour beaucoup de ces jeunes gens, juste sortis de l'adolescence, que les tabous et les inhibitions sont tombés en même temps que les pantalons, car le conseil se passait « à poil ». Après la vérification des convocations, les gendarmes prenaient les mensurations de chaque conscrit, et, chacun à son tour à l'appel de son nom, passait devant le médecin qui validait l'aptitude ou l'ajournement du candidat. Être reconnu apte était le premier pas vers la condition d'« Homme » la virilité du sujet ayant été validée. Joie pour la plupart,

la sortie se faisait au cri de « BON POUR LE SERVICE », plus modeste pour les quelques ajournés. La tradition des cocardes était respectée, un grand choix était présenté sur la rambarde en pierre de la halle et quelle fierté d'arborer aux yeux de tous ces symboles signe d'un point de passage important dans la vie d'un garçon de l'époque. A l'issue de ces formalités un vin d'honneur fut offert au Préfet et aux membres du conseil de révision sur l'Esplanade de La Barre qui avait fait l'admiration du Président Poincaré l'année précédente. Les toasts furent portés par M Delmas conseiller général au nom des quinze maires du canton auxquels M. le Préfet répondit d'être très touché « de l'accueil bienveillant que lui ont fait les représentants républicains du canton de Domme ». Si pour les officiels, l'évènement formel passé, les autorités quittaient Domme, les élus profitaient d'un repas généreux avant de se séparer. Quant à nos conscrits, c'était leur jour et de commencer à fêter leur « conseil » par un apéritif et même plusieurs. La soirée se terminait par la grande fête et le traditionnel « Bal des Conscrits » quelquefois à Saint Martial chez Madame Delmas et l'after. Ce jour-là, 02 avril 1914 tous les jeunes gens, dans la joie d'être « Bon pour le Service », ne se doutait pas que quatre mois plus tard, jour pour jour, ils revêtiraient l'uniforme de la Première Guerre Mondiale. Beaucoup ne reviendront pas, fauchés dans l'horreur des combats, leurs noms gravés aujourd'hui dans la pierre des monuments aux morts, nous rappellent notre devoir de mémoire envers ceux qui ont combattu pour la liberté

18 mars 1919 ANNEXE XI (bulletin municipal de Domme)-Jean-Paul Coiffet

Les hostilités du premier conflit mondial ont cessé avec l'Armistice il y a presque quatre mois, le traité pour la paix ne sera signé à Versailles par les états vainqueurs que le 28 juin, et déjà certains visionnaires envisagent l'avenir commercial et technologique de cet après-guerre. Les progrès scientifiques issus de cet affrontement généralisé sont extraordinaires, voire bouleversants pour nos sociétés. Tous les domaines sont impactés et préfigurent les évolutions et les découvertes qui modèleront les courants du vingtième siècle. Parmi ces évolutions, deux axes forts émergent dès le début 1918, évoqués par le Ministre de l'Armement Loucheur : « L'automobile et l'Avion, nouveaux facteurs de la guerre moderne, seront demain les outils de la civilisation ». Si la traversée de la Manche par Louis Blériot en 1909 avait inspiré les pionniers de l'aviation, le rêve d'Icare allait « donner des ailes » dès 1910 à des associations locales, afin de créer des aires d'atterrissage pour ces nouvelles mécaniques, dont un projet sur le territoire du canton de Domme rapidement abandonné. L'Aviation, mythe incarné par les « As » du conflit, devient pour certains un moyen de développement des mobilités des personnes, et un vecteur d'essor commercial aux multiples débouchés. Les constructeurs dont les productions étaient uniquement destinées aux besoins de la guerre envisagent dès lors de transformer les aéronefs d'instruments militaires en instruments civils. Près de 3000 appareils en service et plus de 6000 pilotes, sans compter ceux en formation, devenaient disponibles. Le constat d'un tassement et d'une décroissance de l'industrie aéronautique sont flagrants, mais n'ont pas affecté la dynamique enclenchée avant le conflit. Les salons de l'aéronautique à Paris, interrompus par la première guerre mondiale, ont montré, dès 1908, la capacité de la créativité française en matière de machines volantes, et l'avènement des grands noms comme Antoinette, Astra, Bréguet, Caudron ..Farman avec son biplan, Voisin vainqueur du kilomètre onze mois auparavant, le 13 janvier 1908, au-dessus du terrain d'Issy-les-Moulineaux ! C'est en 1913 que le Président Poincaré inaugure le 5 décembre un salon placé sous la coupe officielle des ministres de la guerre et de la marine, où 34 appareils seront présentés, 26 avions, 8 hydros et près d'une centaine de moteurs différents. Après les troubles du conflit le concept du « voyage aérien » prend forme et les premiers essais français d'AéroTransports seront réalisés début 1919. Le 8 février l'"aérobus" un bimoteur Farman F60 Goliath, piloté par L. Bossoutrot chef pilote du constructeur, assurait en deux heures un ParisLondres avec 12 passagers. Le 10 février un Caudron C 23 avec cinq passagers inconfortablement serrés les uns contre

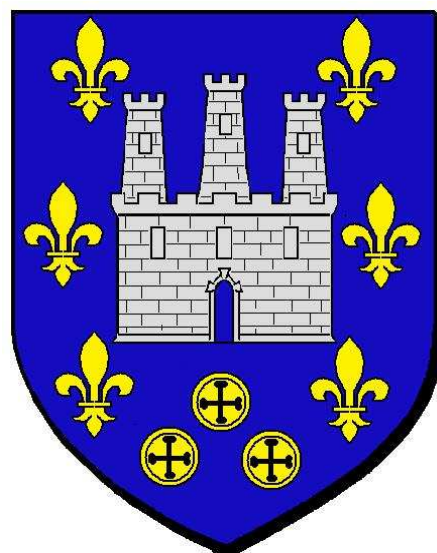
les autres, rejoignait Bruxelles en un peu plus de deux heures. Contrairement au Goliath qualifié de "limousine aérienne", le Caudron ancien bombardier n'offre aucun confort, il évoluera vers une version 23 bis prévue pour le transport de 15 passagers puis vers une autre conception bimoteur destinée au transport postal. Ce 12 février, ce même Farman goliath assurera la liaison Paris-Bruxelles avec 15 passagers, dont le constructeur et son épouse. Cette année 1919 est l'aube de tous les développements de l'aéronautique dans tous ses états : la performance avec les liaisons nationales et internationales, le commerce avec le transport d'une amorce de fret, la « malle-poste » avec l'idée de Pierre Latécoère en 1918 où pour la première fois était citée « la ligne » qui conduira à la création de "L'Aéropostale", les meetings aériens avec les anciens pilotes de la guerre, la reconnaissance de l'aviation militaire par le passage sous l'Arc de Triomphe à Paris de l'aviateur Godefroy avec un biplan Nieuport, le 7 août, à 7h30 du matin. Ce jour-là, 18 mars 1919, Jean Galmot, périgordin de Monpazier, né en 1879, homme d'affaires, homme politique, humaniste et visionnaire, entrepreneur et entreprenant, a posé son grand oiseau Farman Goliath sur la Plaine de Bord en fin de matinée, venant de Bordeaux, créant ainsi l'évènement. Piloté par le Lieutenant Costantini, le F 60 a été solidement arrimé sur la piste aménagée qui avait été reconnue les jours précédents, et gardée par la gendarmerie locale, faisant l'attraction de la population. Un projet de J. Galmot était de créer sur le « Plateau de Born » une gare régulière d'atterrissage pour un service aérien régulier Paris-Toulouse. Ce sera le prélude à la création d'un aérodrome à vocation ludique et des sports aériens, et la fondation en 1951 d'un aéro-club dont la progression est remarquable grâce au dynamisme de ses membres et dont le rayonnement est tout à fait reconnu.

Blason de la ville de Domme au XVIIe siècle



Le premier blason est tiré de l'Armorial d'Hozier, document établi sous le règne de Louis XIV, d'azur semé de fleurs de lys d'or à la Tour d'Argent posée en cœur.

Le deuxième semble d'abord apparaître sur les anciens sceaux, 3 tourteaux réunis formant montagne. Une étude pourrait être faite sur le passage du premier au second.



QUIZ des bastides ?

Qu'est-ce qu'une Bastide (Jean Paul Valois août 2022)

Scène 1 vers 1980, cf. CEB, Divorne

- Les bastides sont inspirées par un plan romain ?
 - Non, aucune connexion textuelle démontrée sur ce sujet-là avec l'Antiquité
 - Bastides = maturation in situ dans le Sud-Ouest, voire évolution via les castrums, diversité de plans même par secteurs géographiques, inexplicables si modèle commun sous-jacent.
 - Rôle de la place marchande bien spécifique et enraciné localement et chronologiquement
- Elles s'inscrivent dans le boom économique des XI-XIIIe siècle
 - Le boom économique est réel, mais il a commencé dès VIII-IXe siècles et n'explique pas les bastides « à ce moment-là ».

Scène 2 : les bastides, villes neuves du Moyen Âge :

- Les bastides sont une composante du mouvement des villes neuves européennes
 - Les villes neuves européennes sont un ensemble très disparate, il n'a même pas de vocabulaire commun (B.C. Estella). Sujet à reprendre mais ne peut être abordé simplement sous l'angle de ressemblances morphologiques superficielles.
 - Les appellation *bastida* ne désignent pas toutes des villes. Certaines oui (Grenade près Toulouse, 2000 lots annoncés), d'autres non, cas extrêmes :
 - la Bigorre avec un chapelet de villages de mise en exploitation rurale, après que quelques bastides majeures et militarisées aient conforté le séquestre royal
 - Arouilh près de St Justin 40, simple comptoir agricole
 - Les bastides de l'est du Béarn limitées à une quarantaine de lots et au but agraire avéré.
 - Dans certains cas la *bastida* est bien une fondation nouvelle, dans d'autres cas, il y a regroupement d'un habitat préexistant, ou création d'un nouveau quartier en extension d'un bourg ou d'une ville en place.

Scène 2 vers 1990 : les 3 catégories de villages du Sud-Ouest

- Distinction entre sauvetés, castrums et bastides : 3 modèles apparus successivement
 - Cette typologie reste valable, mais doit être complétée (bourgs monastiques, bourg ecclésiaux)

- Les castrums continuent à être produits alors que les premières bastides apparaissent, et inversement les premières bastides reprennent des caractères de castrums : zone de mélange ou d'incertitude de termes.
- Cette typologie clarifie les bourgs du Sud-Ouest, elle n'explique pas que le Sud-Ouest accueille des « bastides » et pas d'autres régions.

Scène 3 : 2010-2015 : Maurice Berthe et le rôle de la Croisade

- Les bastides sont un terme repris d'une génération antérieure, dont on a de beaux restes en Provence. Une fois signé le traité de paix de Meaux-Paris (1229) soldant la croisade dite des Albigeois, son sens évolue au profit d'allotissements et non plus de fortifications aux mains de seigneurs locaux. Ces allotissements sont le fait des rois ou princes, à condition de n'être pas fortifiés, cf traité de Paris 1229
 - En fait même après 1229, des bastides fortifiées sont produites : Puymirol : souplesse de langage, ou réalités de terrain différentes du texte normatif du traité ? Il existe des bastides en forme de castrum, des bastides castrales, voire quelques authentiques bastides fortifiées dès le départ.
 - Les bastides « de maturité » n'apparaissent pas avant 1250/70, d'abord sur en éperon au-dessus de la rivière, alimentant un petit point d'embarquement, puis conçues comme port fluvial.
 - Une étape de fortification tardive intervient assez fréquemment au début du XIVe ou un peu plus tard, en réaction directe ou indirecte aux conflits armés.

Scène 4 : le point commun : outil juridique, v 2020, séminaire Toulouse (actualisé)

- Les bastides sont des noyaux d'habitat dont les habitants sont liés par une charte, le point commun est l'outil juridique qui supporte les bastides déclinées sous des modalités variées.
 - Cas particulier de coseigneurie, la charte de paréage, quand il s'agit d'abbaye, illustre le soin pris désormais par l'Eglise à délimiter scrupuleusement ses recettes et celles des laïcs, par suite de la réforme grégorienne
 - La charte de coutume est un exemple de la « révolution de l'écrit »,
 - Les droits et devoirs des habitants sont spécifiés, exemple de la nouvelle gouvernance, le critère de bonne gouvernance est une bonne gestion : taxe à payer en numéraire, spécifiée, à date fixe, et proportionnelle à l'espace occupé (typiquement valeur pour 1 lot) et non plus taxe sur la production agricole comme la dîme : monétarisation, fixité prévisible des recettes pour le prince.
 - Exemple aussi de l'autonomie juridique relative accordée à une communauté d'habitants, typique du Moyen Âge (bayle, jurats)
 - Dépendance directe du fondateur, détricote la pyramide féodale décrite par Suger, car fin XIIIe les juristes capétiens inventent la notion de sujet du roi, donc en s'affranchissant des aristocraties locales.

- Ces caractères généraux n'expliquent pas les disparités infrarégionales, ni chronologiques, ni pourquoi il y a des bastides typiquement dans le Sud-Ouest.

Scène 5 à construire

- Les bastides : un ensemble homogène, tout au plus les cartes reflètent l'avancée du front Plantagenêt vs Capétien en Albigeois. Telle bastide se revendique « bastide typique ».
- Selon les secteurs géographiques (très schématiquement : départements actuels) les abbayes bénédictines, issues des dons de l'époque Carolingienne, sont plus ou moins développées, voire quasi-absentes. Leur existence préalable est un frein à l'implantation des ordres mendiants au XIII^e siècle. Elles génèrent au contraire des terres disponibles à cultiver en remplacement ou complément des granges monastiques.
- La situation féodale est diversifiée dans l'ouest ou Sud-Ouest du domaine capétien. Deux exemples :
 - Alphonse de Poitiers plante l'Etat royal et met à raison les seigneuries locales, l'expérience antérieure de son accueil tumultueux en Poitou lui donne toutes raisons de se méfier des seigneuries locales, et l'action des Capétiens promeut les relations directes au roi (appel au Parlement, intendants royaux sur le terrain, etc.).
 - Au contraire près des Pyrénées le compte de Foix s'appuie sur ses vassaux, les barons du régime, tant à Foix qu'en Béarn.
- Les expressions locales de la féodalité peuvent expliquer les différences entre régions ou pays.
 - Bassin Parisien puis rapidement Languedoc sous domination royale directe, ne nécessitait pas d'établissements particuliers en paréage.
 - Dans le Sud-Ouest, les bastides ont joué un rôle de cheval de Troie juridique pour une ambition sur le territoire, le roi de France ni le duc d'Aquitaine n'avait les moyens d'une conquête armée. Les bastides ont joué un rôle d'extension des prérogatives royales en terrain non conquis globalement (comme quelques siècles plus tôt les abbayes royales).
 - En France, rôle majeur sur le long terme d'un pouvoir royal fort qui a évolué vers l'absolutisme : tendances perceptibles dès Philippe-Auguste puis Philippe-le-Bel (le roi empereur en son royaume, rôle de la guerre et de l'impôt pour fait de guerre : caractères que l'on retrouve à l'époque moderne), tendance à la sacralisation du monarque typiquement française (sacre, guérison des écrouelles, cathédrales de prestige...). En Angleterre la tentative de pouvoir absolu aboutit à une Révolution. En Italie rôle des villes plus autonomes. Dans l'Empire germanique limitation du pouvoir central par les princes et évêques. La position des bastides comme pièce avancée sur un échiquier dominé par le roi est en France une caractéristique qui distingue les bastides par rapport à un mouvement économique et démographique d'ensemble.

- Le fait majeur global est la création de villes auxquelles on reconnaît une autonomie juridique, et non le critère de leur taille, car c'est cela qui est une innovation médiévale par rapport à l'Antiquité, les juristes ont pioché et adapté une notion de droit romain qui s'appliquait aux familles.
- Le cadre chronologique est homogène hors les épisodes militaires Plantagenets/Capétiens.
 - La cadre chronologique n'est pas homogène mais doit être saisi dans une dynamique : renforcement du pouvoir institutionnel et sociétal de l'Eglise, qui atteint une situation de « marée haute » dans la période des bastides : l'effet cumulé des mesures sociétales et institutionnelles découlant de la réforme grégorienne donne à l'Eglise un contrôle jamais atteint sur la société entre 1250 et 1300. C'est un apex car dès 1300 le rejet théocratique par le roi de France va restreindre non pas le pouvoir de la religion, mais celui de la monarchie pontificale. Cette action royale est possible car le pouvoir capétien a assimilé les outils de nouvelle gouvernance et s'est doté lui aussi d'une aura religieuse, le même personnel formé à la science juridique navigue d'une sphère à l'autre.
 - A creuser à nouveau frais : la position « décalée » des églises dans les bastides, possible simple expression de Lyon 1274 canon 25 : *« on défend tout ce qui peut blesser le respect dans les églises, troubler le service divin, assemblées, foires aux environs, plaidoiries, clameurs etc. »*

Qu'est-ce qu'une Chapellenie ?

« Une chapellenie est un « bénéfice », ou un « profit », procuré à un chapelain, parent ou non du légataire, par un acte fondateur, soit par un testament ou par une donation, souhaité par un fidèle généralement riche ». Telle est la définition d'une chapellenie qui devait avoir l'agrément de l'Évêque pour exister et, la bénédiction épiscopale du chapelain pour pouvoir exercer son ministère. Ce dit chapelain, une fois reconnu par l'Épiscopat, avait pour mission d'assurer tous les services du culte, les messes, les prières, et administrer les sacrements. Notre ecclésiastique ne pouvait exercer qu'au sein de la chapellenie, sans être impliqué dans le fonctionnement du diocèse ni participer aux décisions internes de ce dernier. Pour subsister, des revenus lui étaient affectés sous forme mobilière, ou immobilière dont il assurait et assumait la gestion. Ces revenus étaient ainsi qualifiés de bénéfices ou de profits du chapelain. Ainsi le fonctionnement en autarcie totale de la chapellenie était réalisé, garantissant des centres de foi à l'Évêque et, le libérant de tout financement en argent sonnante et trébuchant.



Document établi dans un premier temps pour la commission histoire de la Fédération Nationale des Bastides d'Aquitaine en 2023.

Crédit photos : Jean Bernard Pasquet (sauf mentions particulières).

Annexes de l'histoire de Domme - extraits des bulletins municipaux de la ville de Domme (sauf mentions différentes). Accord du rédacteur de la publication et de Jean-Paul Coiffet.